

Bretteville

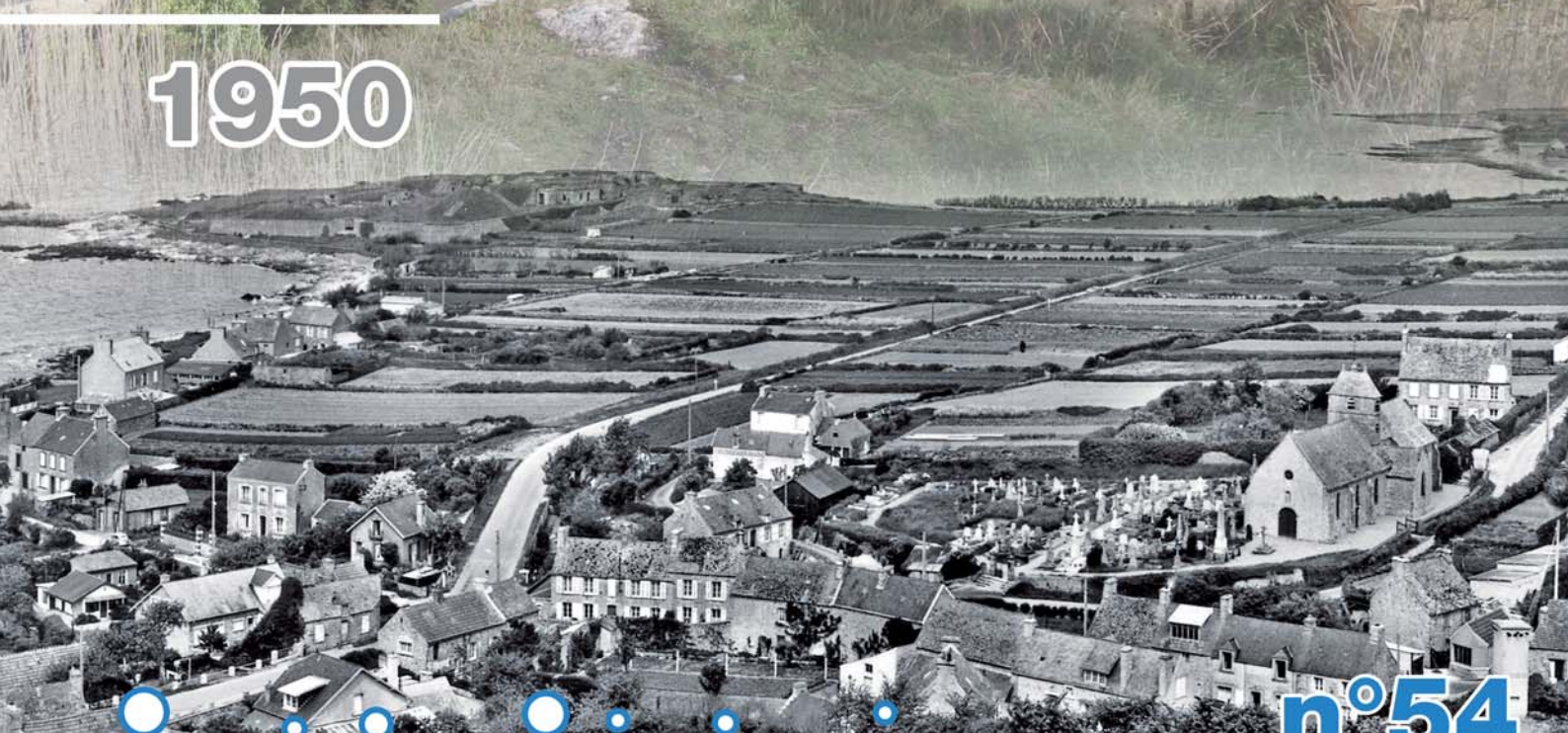
Bulletin municipal de Bretteville en Saire

infos



2010

1950



n°54

janvier 2010

Le mot du maire

Mon principe c'est d'avoir toujours un coup d'avance

Chers concitoyens, chers amis.

Lorsque ce numéro 54 de « Bretteville Info » vous sera parvenu, les Fêtes de Noël et de fin d'année auront eu lieu. J'espère du fond du cœur qu'elles se seront bien passées chez vous tous, augurant de belles perspectives pour les mois de l'année nouvellement engagée. Que 2010 soit pour vous tous, vos familles, amis et proches une belle et bonne année dans tous les domaines.

J'aurais pu terminer ainsi mon propos par cette formulation de vœux. Je ne l'ai sciemment pas fait pour souligner fortement que si l'avenir est primordial, il se construit aussi à mes yeux sur les acquis du passé.

Ce faisant, je ne fais absolument pas allusion au souci que la municipalité rencontre au sujet de l'état du Monument aux Morts que la commission des bâtiments prend très sérieusement en compte. Des études vont être prochainement lancées quant à la stabilité du Monument. Naturellement, les Anciens Combattants et vous tous seront consultés le moment échéant.

Qu'il me soit permis d'enchaîner simplement sur l'importance et la qualité des réflexions et suggestions des commissions municipales. Elles permettent utilement d'orienter les décisions prises officiellement en séances plénières du conseil municipal.

Dans ce même esprit non pas de reconnaissance mais d'appréciation de l'aide apportée au Maire que je suis et qui vous parle en toute simplicité, comme si vous étiez dans mon bureau de la mairie qui est ouvert aux heures de permanence, je tiens à saluer l'engagement de tous les personnels administratifs et techniques qui sont au service de notre collectivité (secrétariat, ouvriers et techniciens communaux, école et cantine, camping, etc...). Sans doute et je l'espère avez-vous apprécié les ornements floraux de l'été et les illuminations de Noël. Pour information, sachez qu'ils ont été globalement permis par le produit de la taxe de séjour nouvellement instaurée, taxe assujettie aux non-contribuables brettevillais.

Toujours dans ces économies d'échelle, la justification d'un seul numéro annuel de « Bretteville Info » qui permet à l'équipe rédactionnelle plus de pages toutes en couleurs grâce au soutien des annonceurs que je remercie vivement.

Avant de conclure, et en espérant vous avoir donné envie de découvrir l'intégralité de ce numéro 54 de Bretteville Info, il est un sujet qui me préoccupe et que vous avez probablement vous aussi en tête, à savoir l'évolution des structures communales et intercommunales. À l'évidence, beaucoup de questions vont se poser, mais au bout de la réflexion, il ne faudra qu'une seule réponse... et comme toujours, cette réponse sera très divergente selon les uns et les autres. Manifestement, salive et encre ne vont pas manquer de couler sur ce sujet il est vrai d'importance et sur lequel il faudra bien un jour ou l'autre transiger.

Chers concitoyens, chers amis, encore une fois bonne et heureuse année 2010 pour vous, vos familles et vos proches et vive Bretteville en Saire.

Daniel Rouspard



Etat civil

Naissances

Cyriac **MOUCHEL**, né le 28 septembre 2008 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Malouna **MALHERBES-LANGLOIS**, née le 11 janvier 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Louna **GOYAT**, née le 15 mars 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Eliot **OLESNITZKI**, né le 16 mars 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Cloé **LE PELLETIER**, née le 16 juin 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Junon **FLEURY**, née le 20 juillet 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Jules **BLAIZOT**, né le 6 août 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Louise **BOISTELLE**, née le 16 août 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Trégor **AMAN**, né le 21 août 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE

Mariages

Roberte **HOCHET** et Robert **TOPIN**, le 14 mars 2009
Aurore **HAMELIN** et Karl **GROUT**, le 21 mars 2009
Anaïs **VALOGNE** et Charles **NAUDIN**, le 30 mai 2009
Aurélien **POTTIER** et Cyril **CHEVRON**, le 15 août 2009

Décès

Albert **MARIETTE**, le 3 décembre 2008 à BRETTEVILLE-EN-SAIRE
Auguste **JOLY**, le 14 décembre 2009 à BRETTEVILLE-EN-SAIRE
Viviane **LECROËRE** épouse **DUREAU**, le 23 décembre 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Gilles **SAUVEY**, le 14 juillet 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Suzanne **MONIER** veuve **JEANNE**, le 17 août 2009 à CHERBOURG-OCTEVILLE
Jacques **FEDINI**, le 6 octobre 2009 à VALOGNES

Vie communale

DEMANDE DE DEROGATION POUR LES ECOLES PRIVEES

Le Conseil municipal considère que la municipalité est très investie dans l'entretien et l'amélioration des installations physiques de ses écoles ainsi que dans leur administration. De fait, les capacités d'accueil ne sont pas saturées, un service de cantine scolaire et un service de garderie péri-scolaire sont organisés. Le Conseil Municipal, à la majorité, refuse toute demande de dérogations de scolarisation d'enfants hors Bretteville qu'elles émanent d'établissements privés ou publics compte tenu de la possibilité de scolarisation de ces enfants à Bretteville.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES DE DIGOSVILLE

Le Conseil municipal, observant que 2 enfants de la commune avaient fréquenté l'école primaire de DIGOSVILLE, en 2007/2008, autorise le règlement des frais inhérents à ces deux dérogations de droit, d'un montant total de 822,96 €.

COMMISSION DE RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) ET DE RÉVISION DU POS EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

M. le Maire rappelle qu'en séance du 29 mai 2008, le Conseil municipal a décidé la modification du règlement des zones 1Nda du POS. Il ajoute que la reprise du projet de Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera lancée, dès que les solutions de raccordement des zones d'urbanisation futures au réseau d'assainissement collectif seront trouvées. Ces dossiers nécessitent la désignation d'une commission en charge de leur suivi. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal a désigné les membres de la Commission PLU, étant précisé que chaque intéressé n'a pas pris part au vote de la décision le concernant :

Daniel ROUPSARD, Président
Guy GUERARD, membre
André PICOT, membre
Françoise PATARD, membre
Bernard BUARD, membre
Jean-Pierre EBBERS, membre
Denis ARNAUD, membre

SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Le site Web de la Mairie de Bretteville sera mis en ligne pour un montant annuel de 62.17 € TTC. Le Conseil municipal remercie Mme Karine AUBRY et Monsieur NASLIN Olivier pour sa créativité dans l'élaboration graphique du site.

INSTITUTION DE LA TAXE DE SEJOUR - FORFAIT

Étant donné que la commune peut choisir entre plusieurs régimes d'imposition et qu'elle peut assujettir certaines natures d'hébergement à la taxe de séjour au réel et d'autres à la taxe de séjour forfaitaire, le comité constitué le 21 août 2008 propose une taxe de séjour forfaitaire pour les caravanes, mobil home, camping car, stationnant à l'année sur le terrain du camping municipal, ainsi que pour les caravanes, mobil home, camping car, constructions aménagées tolérées sur des terrains privés durant les trois mois admis par le règlement du POS de la commune. Le forfait annuel s'établirait à 54 €/an. Les hôtes de passage seraient assujettis à la taxe de séjour au réel.

Le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être communiquées, à la majorité, donne un avis favorable à l'instauration d'une taxe de séjour et statuera lors de sa plus prochaine assemblée sur les modalités d'application.

PERSONNEL COMMUNAL - OUVERTURE DE DEUX POSTES

Au titre de la promotion interne 2009, deux agents ont la possibilité d'accéder à un grade supérieur. Dans l'hypothèse où leurs dossiers seraient acceptés par la Commission Administrative Paritaire, il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'un POSTE D'AGENT DE MAITRISE et d'un POSTE D'ATTACHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à ouvrir:

- UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS PLEIN,
- UN POSTE D'ATTACHE A TEMPS PLEIN

MODIFICATIONS DU P.O.S.

Dans le cadre de la modification de la zone 1Nda du POS et de l'assouplissement de quelques règles d'urbanisme de la commune, M. le Maire rappelle qu'une enquête publique se déroulera en Mairie, du 5 janvier au 6 février 2009, sous le contrôle du Commissaire enquêteur désigné, M. Jean BLONDEL. Toutes les informations utiles aux Brettevillais qui souhaiteront y participer font l'objet d'affichage en Mairie ou ont été publiées dans la presse.

ILLUMINATIONS DE NOEL

A l'unanimité, les élus félicitent et remercient M. Piero ATTANASIO et son équipe pour leur choix et l'organisation des

Vie communale

décorations et des illuminations de Noël. Par contre, tous s'insurgent contre la violence dont Bonhomme Noël a fait les frais, arraché sans ménagement de sa carriole, dans la nuit du 14 au 15 décembre. Aucune demande de rançon n'est parvenue, attestant d'un acte gratuit et combien méprisable ; mais, chacun se félicite aussi, de la solidarité que cet évènement a suscité, soit par la proposition de nombreux parents d'élèves de se cotiser, ou par celle de M. Stéphane MARIE de Barfleur, prêt à se défaire d'un Père Noël de sa connaissance, pour le remplacer. La municipalité y a pourvu pour cette fois.

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE DE SÉJOUR INSTAURATION D'UNE TAXE DE SEJOUR

L'affectation de cette taxe concerne toutes les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune. Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une taxe de séjour pour chaque nature d'hébergement à titre onéreux situé sur le territoire communal,

Considérant que la commune peut choisir entre plusieurs régimes d'imposition et qu'elle peut assujettir certaines natures d'hébergement à la taxe de séjour et d'autres à la taxe de séjour forfaitaire,

Considérant que le conseil municipal doit indiquer les éléments suivants lors de l'institution de la taxe: période de perception, exonérations et réductions facultatives pour la taxe de séjour, fixation des tarifs, fixation des dates de versement au receveur municipal, natures d'hébergement soumises à la taxe de séjour classique et celles soumises à la taxe de séjour forfaitaire, Le Conseil municipal, délibère et, à la majorité, décide :

L'Institution de la Taxe de Séjour :

Décision commune à la taxe au réel et de la taxe forfaitaire :

- Le produit de la taxe de séjour est versé par les logeurs et sous leur responsabilité au receveur municipal au plus tard le 31 octobre de chaque année.
- Le conseil municipal révisera annuellement les tarifs par catégorie.

Nature de l'hébergement

- Résidences et meublés, chambres d'hôtes >>> tarif par personne et par nuitée : 0,20 €
- Caravane, camping car, mobil home stationné sur le camping municipal ou sur tout autre terrain d'hébergement de plein air ainsi que toutes constructions aménagées tolérées sur des terrains privés >>> tarif par personne et par nuitée : 54 € l'unité.

GERBES AUX ANCIENS COMBATTANTS

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la municipalité prendra à sa charge le prix d'une gerbe du souvenir déposée au nom de l'Association des anciens combattants lors de l'inhumation d'un Brettevillais membre de cette association. Cette décision tend à atténuer les difficultés budgétaires que rencontre l'association.

ACQUISITION TERRAIN POUR PARKING CIMETIÈRE

M. le Maire informe les membres du Conseil de la proposition de Mlle LE PLEY de vendre à la commune un bien constitué d'un terrain situé dans le village St-Germain près de l'église. Cette acquisition permettrait d'organiser un emplacement de parking facilitant le stationnement dans le périmètre du cimetière et de l'église de Bretteville. Cette éventualité reçoit un avis favorable de la part du conseil municipal qui, à l'unanimité des membres présents, autorise son maire à poursuivre les démarches auprès du notaire. Le projet d'acte de vente sera soumis à l'approbation d'une prochaine assemblée.



Vie communale

(suite)

ENQUÊTE PUBLIQUE - MODIFICATION DU POS

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la commune dans le cadre d'une deuxième modification du Plan d'Occupation des Sols. Elle porte sur les 5 points suivants :

1. Projet de garage communal et d'atelier de menuiserie situés en zone 1NDA du POS modifié en 1996.
2. Reconversion du bâti agricole
3. Assouplissement du règlement en ce qui concerne l'article 11 (aspect extérieur)
4. Dans la zone UC, modifier la contrainte de recul par rapport aux voies
5. Toilettage du règlement : la modification du règlement sera l'occasion de corriger certaines erreurs.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le résultat officiel du recensement nous parviendra par l'INSEE. M. le Maire remercie les habitants de Bretteville de leur coopération.



RÉSERVE INCENDIE DES FONTAINES

M. Jean-Pierre Ebbers rappelle les éléments de ce dossier déjà évoqué lors de la précédente réunion et précise le montant du devis établi par l'entreprise Tantel, à savoir 21786,43 € TTC. Afin d'aider au financement de cette opération d'investissement, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter des subventions et participations aussi larges que possibles auprès des parlementaires, associations, entreprises et autres. Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions et participations aussi larges que possibles pour aider au financement de ces travaux.



REMERCIEMENTS ÉCLAIRAGE ROUTE DU GRAND CHEMIN

Le Maire fait part au conseil de la lettre de remerciement et de félicitations pour la réactivité du Maire et du conseil de M. Marc Lemeray concernant la mise en place de l'éclairage sur la route du Grand Chemin.

ACHAT TERRAIN DE MELLE LE PLEY

Déjà évoqué lors de la précédente réunion, l'achat du terrain de Melle Le Pley, près du cimetière, afin d'y aménager quelques emplacements de stationnement et un square, revient en séance du conseil pour approbation de l'acte notarial d'achat au prix de 6000 €, frais compris. Le Maire remercie de nouveau Mlle Le Pley et promet que la commune saura se souvenir le moment venu de ce formidable geste de générosité. Accord à l'unanimité.



MATERNELLE
886,03 €

FRAIS DE SCOLARITÉ

Le Maire informe le conseil que le montant des redevances pour frais de scolarité qui sera réclamé par enfant hors commune scolarisé au groupe scolaire est de 886,03 € pour la maternelle et de 478,18 € pour le primaire.



PRIMAIRE
478,18 €

Vie communale

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur DUROZOI, Receveur municipal, procède à la lecture du compte administratif de l'exercice 2008 du budget principal. Les recettes et les dépenses des deux sections se répartissent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

• Total des recettes de l'année 2008 :	861 113,98 €
• Total des dépenses de l'année 2008 :	-567 951,02 €
• Résultat de fonctionnement année 2008 (Dépenses 2008 - Recettes 2008) :	293 162,96 €
• Résultat de fonctionnement reporté au BP 2008 (compte 002).....	+100 000,00 €
• Résultat positif de clôture 2008 :	393 162,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Le total des recettes de l'année 2008 :	381 974,87 €
• Total des dépenses de l'année 2008 :	-351 879,71 €
• Résultat positif d'investissement année 2008 (Dépenses 2008 - Recettes 2008) :	30 095,16 €
• Résultat d'investissement reporté au BP 2008 (compte 001).....	+541 446,65 €
• Excédent d'investissement - clôture exercice 2008 :	571 541,81 €

M. le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Piero ATTANASIO, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, délibère et adopte, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal pour le même exercice.

Le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2008

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par M. le Receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant le compte de gestion transmis par Monsieur le Receveur municipal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur municipal, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal du Receveur municipal pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice. Le Compte de Gestion pour l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rejoint la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'année 2008 comme suit :

• Excédent de la section de fonctionnement de 393 162,96 € sera reporté au fonctionnement au compte 002 pour la somme de 100.000,00 € et en investissement au compte 1068 pour la somme de 293 162,96 €.

• Excédent de la section d'investissement de 571 541,81 € sera reporté en investissement au compte 001 pour 571 541,81 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2008 proposée par Monsieur le Maire.

BUDGET PRIMITIF 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'exercice 2009 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 880 351,00 €
Section investissement : 951 573,00 €

Précise que le résultat de l'exercice 2008 a été affecté dans le présent budget primitif conformément au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,

Vie communale

Précise que le budget de l'exercice 2009 a été établi et voté par nature, tel que détaillé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général	431 638,00 €	002 Excédent reporté	100 000,00 €
012 Charges de personnel	329 900,00 €	013 Atténuation de charges	30 500,00 €
022 Dépenses imprévues	46 523,00 €	70 Produits des services	39 010,00 €
65 Autres charges gestion courante	54 600,00 €	73 Impôts et taxes	292 146,00 €
66 Charges financières	17 690,00 €	74 Dotations et participations	386 695,00 €
		75 Autres produits gestion courante	32 000,00 €
TOTAL	880 351,00 €	TOTAL	880 351,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	30 200,00 €
<i>Détail des opérations :</i>	
13 Matériel et Mobilier Mairie	6 195,00 €
14 Matériel technique Mairie	3 331,00 €
25 Voies et réseaux	413 880,00 €
38 Bâtiments divers	24 000,00 €
39 Groupe scolaire	14 586,00 €
40 Eglise	26 949,00 €
41 Vestiaires Terrain de Football	13 439,00 €
43 Matériel et Mobilier Cantine	3 381,00 €
44 Matériel et Mobilier Ecoles	7 830,00 €
45 Cimetière	13 503,00 €
46 Mairie	18 723,00 €
48 Assainissement	2 000,00 €
50 Matériel Mobilier Salle polyvalente	24 000,00 €
58 Cale de la Plage	29 729,00 €
59 Presbytère	46 518,00 €
61 Acquisition véhicules	8 105,00 €
62 Frais études Plan Occupation Sols	11 718,00 €
64 Mobilier salle associative	2 000,00 €
65 Acquisition Bâtiments	5 000,00 €
67 Epicerie « Le Saint-Germain »	54,00 €
68 Atelier Radar	8 692,00 €
69 Ancien logement de fonction	6 740,00 €
70 Terrains chemin des Brûlés	100 000,00 €
71 Atelier Municipal	85 000,00 €
72 Parking cimetière	46 000,00 €
TOTAL	951 573,00 €

RECETTES

001 Solde investissement reporté	571 541,00 €
1068 Affectation du résultat	293 162,00 €
10 Dotation Fonds divers Réserves	86 870,00 €
TOTAL	951 573,00 €



VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION 2009

Le taux des taxes locales directes 2008 continuera à s'appliquer en 2009, soit :

- Taxe d'habitation : 13,85 %
- Taxe foncière (bâti) : 30,11 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 58,31 %
- Taxe professionnelle : 9,19 %

OUVERTURE D'UN POINT POSTE

Un point POSTE situé dans les locaux du Queen Marie, rue du Vieux Château, entrera en service vers le 1er/15 juillet 2009.

PRÉVISION DES TRAVAUX EN 2009

- point d'eau au hameau des Fontaines
- installation d'un columbarium et du jardin du souvenir
- aménagement du parc du Presbytère.

Vie communale

- acquisition et installation du terrain de Mlle LE PLEY.
- réfection de la salle polyvalente.
- étude d'un trottoir de sécurité sur la route touristique.
- étude des devis d'installation de l'atelier municipal pour travaux début 2010.
- étude pour l'embellissement de ce lieu public qu'est la cour de la Mairie.
- continuité d'entretien des chemins communaux.

Sur le budget 2009 que vous venez de voter, vous noterez déjà la baisse prévisionnelle de la TP ainsi que celle d'Areva qui va se faire cruellement sentir et qui, malheureusement, ne va pas s'arranger dans les années à venir.

La taxe de séjour qui entre en vigueur pour sa première année en 2009, nous permet de continuer l'embellissement de la Commune pour l'été, et de prévoir des illuminations et des décorations pour les fêtes de fin d'année pour la plus grande joie des enfants, de leurs parents et de l'ensemble des brettevillais.

PROJET D'ECOLE RURALE NUMERIQUE

Mme Christine MUNOZ expose qu'à l'occasion du plan de relance, l'État s'engage à équiper 5000 écoles situées dans les communes de moins de 2000 habitants en leur permettant de se doter d'un équipement numérique.

Le ministère de l'éducation nationale subventionnera le coût HT de cet équipement (matériel, installations, garantie, câblage et sécurisation du local accueillant les ordinateurs) à hauteur de 80% jusqu'à concurrence d'un montant de 9 000 €.

Le maire propose que la commune et l'école fassent acte de candidature au dispositif « École Numérique Rurale ».

ACHAT D'UN TERRAIN JOUXTANT LA COUR DE L'ÉPICERIE BAR LE SAINT-GERMAIN

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat du terrain jouxtant la propriété communale dont la destination actuelle est l'épicerie bar le Saint-Germain, route Touristique. Ce terrain, d'une superficie de 344 m² cadastré AB 109 et AB 110 est en vente au prix de 17.200 euros, frais de notaire en sus.

Son propriétaire, M. Palowski, propose cette opportunité à la Commune. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un terrain constructible et que le prix proposé est raisonnable en comparaison de ceux habituellement demandés pour ce type de foncier.

Cette acquisition permettrait en premier lieu, d'agrandir et surtout de sécuriser le stationnement qui dessert l'accès à l'épicerie tout en laissant la commune libre d'apporter les embellissements qu'elle estimera nécessaire à l'esthétique de l'entrée du village.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

M. Bernard BUARD communique au Conseil les demandes reçues de différentes associations. Il en commente le détail et expose les projets de chacune d'elles. Après examen, le Conseil vote une aide financière ainsi répartie :

ADEVA CHERBOURG	40 € à l'unanimité
ASS. CŒUR ET CANCER DE LA MANCHE	60 € à l'unanimité
ASS. DES PARKINSONIENS DE LA MANCHE	40 € à l'unanimité
ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE	45 € à l'unanimité
ASS. FEMMES FOYER LOUISE MICHEL	40 € à l'unanimité
ASTRE ENVIRONNEMENT BRETTEVILLE	100 € à l'unanimité
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MANCHE	45 € à l'unanimité
CLUB DES AINES DE BRETTEVILLE	1 000 € à l'unanimité
LE FOOTBALL CLUB DE BRETTEVILLE	700 € à l'unanimité
LES ANCIENS COMBATTANTS	350 € à l'unanimité
MAISON FAMILIALE D'URVILLE NACQUEVILLE	40 € à l'unanimité
PREVENTION ROUTIERE	40 € à l'unanimité
SECOURS CATHOLIQUE	40 € à l'unanimité
SECOURS POPULAIRE	40 € à l'unanimité
UNION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE CHERBOURG	40 € à l'unanimité
SAUVETAGE EN MER PORT PIGNONT (FERMANVILLE)	100 € à l'unanimité
TOTAL	2.720€

Vie communale



TARIF DU COLUMBARIUM

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs du columbarium :

- Concession d'une durée de 15 ans.....102 €
- Concession d'une durée de 30 ans.....204 €
- Concession d'une durée de 50 ans.....357 €.

POINT SUR LE DOSSIER « ECOLE NUMERIQUE »

Notre projet déposé à l'Inspection académique n'a pu aboutir favorablement. Nous avons été invités à présenter un nouveau dossier lors de la prochaine session. A noter que cet échec n'est dû en rien à la qualité du dossier présenté, mais à l'extinction des fonds disponibles au titre des subventions.

Le 26 octobre 2009 nous sommes informés que nous avons été retenus pour l'attribution de la subvention. L'installation de 10 ordinateurs portables et d'un tableau interactif a eu lieu à l'école en novembre 2009. Le personnel enseignant a été formé à l'utilisation pédagogique de l'outil rendant l'équipement opérationnel à la rentrée de ce Janvier.



DECISION SITE INTERNET

Il est rappelé que Mme Karine AUBRY a présidé avec succès à la création du site Internet de la commune, depuis sa conception jusqu'à sa mise en ligne, sans autres moyens que sa persévérance et son originalité.

Il apparaît maintenant utile de simplifier la maniabilité du site. La société MAGNUS France concepteur d'un logiciel puissant de création et de gestion de sites Internet pour les collectivités, a fait parvenir un devis d'un montant TTC de 1991,34 € assorti d'un contrat de maintenance représentant un coût annuel de 753,48 € TTC. Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'acceptation de l'offre MAGNUS.

Après délibération, le conseil approuve à la majorité.

FEUX D'ARTIFICE

Comme l'année passée, le feu d'artifice qui clôturera la fête de Bretteville le 2 août 2009 sera financée par la municipalité

QUESTIONS DIVERSES

ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

NOMINATION DE M. JACQUES ROUSSEL AU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL :

La loi prévoit que chaque commune élabore son plan de sauvegarde, c'est à dire :

- recenser les risques connus et les moyens disponibles,
- déterminer des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.

A l'unanimité le Conseil prend acte de l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et décide de nommer Monsieur Jacques ROUSSEL, 1er adjoint, au Poste de Commandement Communal pour la durée du mandat municipal. Il sera responsable des actions communales (RAC). Il assurera la liaison avec les autorités opérationnelles.

RENTREE DES CLASSES - EFFECTIFS - RÉFLEXIONS POUR 2010

L'effectif est en baisse pour la rentrée 2009 à 103 élèves contre 109 en 2008 qui était monté à 113 élèves en cours d'année. La cause invoquée porte principalement sur le regroupement des classes grande section/CP.

Vie communale

EVOLUTION DU PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES SERVIES A LA CANTINE SCOLAIRE

Mme Munoz communique un comparatif de l'évolution du prix de revient des produits alimentaires servis aux enfants. Ils n'incluent pas les frais des personnels de cantine et accessoires.

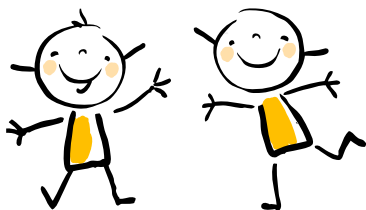


2006 >>	2.91 €	6800 repas servis
2007 >>	2.58 €	6002 repas servis
2008 >>	2.31 €	6804 repas servis
2009 >>	2.11 €	8872 repas servis

Cette baisse significative a été obtenue grâce aux négociations auprès des fournisseurs tout en améliorant la qualité des produits rentrant dans la composition des repas servis aux enfants puisqu'il s'agit majoritairement de produits frais.

EMBAUCHE POUR LES SERVICES CANTINE/GARDERIE PÉRISCOLAIRE D'UNE JEUNE FEMME EN POSSESSION DU BAFA

Une jeune femme détentrice d'un BAFA a été engagée pour prendre en charge la garderie des enfants à la cantine, (environ 50 enfants), et durant la garde périscolaire du soir (18 à 20 enfants).



FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLES PRIVÉES

A la majorité, le conseil municipal refuse d'acquitter des frais de scolarité pour les enfants résidents inscrits en cours privés, estimant que toutes les structures nécessaires sont en place dans la commune.

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Suite à la réunion de la commission des bâtiments, des modifications sont prévues au tableau électrique et à la porte de sortie de secours pour améliorer le problème des nuisances sonores.

Le contrat de location de la salle sera modifié pour inclure les nouvelles conditions d'utilisation du limiteur de son. Une augmentation de la caution de garantie a été décidée, elle est portée de 250 € à 500 €. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué à chaque remise des clés.

REFECTIONS DE VOIES

La solution « enrobé » a été sélectionnée pour la réfection des voies chemin du Vauclair, chemin des Diligences, chemin des Fonderies, la chasse de la Vallée, le parking du square de l'Eglise, le parking des Chênes. Les travaux seront effectués sur octobre et devront être terminés pour le 31 octobre 2009 sur les voies roulantes et les parkings seront exécutés suivant l'avancement des travaux exécutés par les employés communaux.

DROIT DE PREMPTION - DELEGATION AU MAIRE

La délégation au maire de l'exercice du droit de préemption, prévue au 15 de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, qui énumère les cas de délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire, permet dès lors à la commune de ne pas courir le risque de forclusion par dépassement des délais.

Le conseil décide d'attribuer à son maire une compétence limitée aux cas de renonciation à l'exercice du droit de préemption.

Le conseil municipal précise que cette délégation, limitée aux cas de renonciation à l'exercice du droit de préemption, porte exclusivement sur les terrains bâtis et/ou les lots constitués de terrains bâtis et de parcelles contiguës, si ces parcelles, à la date de la déclaration d'intention d'aliéner, sont en nature réelle de terrain d'agrément.

M. le maire rendra compte à chaque séance du conseil de l'utilisation de cette délégation.

CONTRAT DE TERRITOIRE

Le contrat de territoire constitue un cadre dans lequel doit s'inscrire une vision des enjeux et des besoins du territoire. Sur cette thématique les actions à mener sont réparties en 3 volets: projets locaux, priorités partagées entre territoire et Département - projets propres au Département.

Vie communale

Le contrat de territoire permet de répondre aux attentes prioritaires et apporte surtout aux communes et intercommunalités une meilleure visibilité des interventions du Conseil Général dans la durée, ainsi qu'une garantie de financement des actions considérées comme prioritaires pour le territoire.

M. Bernard BUARD informe qu'un contrat de territoire sera établi sous l'égide de la communauté de communes de la Saire. Les projets locaux sont à définir par chaque commune membre de l'intercommunalité. L'ensemble du contrat sera ensuite soumis à l'approbation de chacune des trois communes concernées avant sa transmission au Conseil général.

Le conseil prend acte de cette information et fait acte de candidature à ce projet.

(suite)



DECORATIONS DE NOEL

M. le maire propose qu'une enveloppe de 5000 € soit votée pour les prochaines décorations de Noël. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. M. ATTANASIO est félicité pour la qualité du fleurissement qui a agrémenté le village cet été. M. Le maire rappelle que les dépenses relatives à l'embellissement saisonnier de la commune sont essentiellement approvisionnées par la recette de la taxe de séjour.

P.L.U. de Bretteville en Saire

RELANCE DE LA PROCÉDURE D'ÉTUDE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



A ce jour, la commune de Bretteville en Saire est dotée d'un document d'urbanisme à savoir le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) qui n'existe plus dans ses anciennes modalités et qui a vocation à être remplacé par un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Le P.L.U permet à la commune de définir un cadre de références pour les futures actions de développement à mener dans les domaines de l'habitat, de l'économie, de la protection de l'environnement, des équipements publics. Le P.L.U fixe donc les règles de l'aménagement urbain et naturel sur tout le territoire de Bretteville en Saire, et sert ainsi de référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation des sols : certificat d'urbanisme ; permis de construire ; déclaration de travaux ; permis d'aménager).

Pour information, les P.L.U sont élaborés suivant les lois Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U) du 13 décembre 2000 et Urbanisme et Habitat (U.H) du 2 juillet 2003, qui ont sensiblement modifié l'aménagement en France. Ces lois ont notamment introduit la notion de projet dans le document d'urbanisme, le P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui présente les objectifs communaux en termes d'aménagements.

Une philosophie très importante dans l'élaboration des P.L.U consiste qu'elle instaure la concertation avec les représentants des instances publiques (Conseil Régional, Conseil Général, SCOT, Communauté de Communes, Préfecture, DDE, DDAF, DDASS, DIREN, Chambre d'Agriculture, CCI) mais également avec les habitants. Ainsi, la population pourra prochainement consulter le dossier de P.A.D.D en mairie aux heures habituelles d'ouverture, et le cas échéant faire part de ses remarques et commentaires par écrit sur un cahier ouvert à cet effet.

La commission municipale spécialement créée pour le P.L.U travaille actuellement sur le P.A.D.D. A l'issue de l'élaboration du zonage et du règlement, le conseil municipal tirera le bilan de la concertation et arrêtera le projet de P.L.U. Les services de l'Etat et les personnes publiques associées donneront leur avis sur le projet dans un délai de trois mois. Une enquête publique aura lieu ensuite pendant un mois, pendant laquelle le commissaire enquêteur recevra la population pour qu'elle puisse formuler ses observations sur le projet d'ensemble, ainsi que sur le détail du zonage et du règlement. Le P.L.U sera approuvé par le conseil municipal après prise en compte des remarques des personnes associées et de la population.

Au total l'élaboration du P.L.U prendra environ un peu plus d'une année et devrait être terminée pour décembre 2010. La population sera régulièrement informée de l'élaboration du P.L.U.

Réunions des hameaux

Les réponses à vos questions sont écrites en italique

Présentation des membres de la commission. Discours de M. Attanasio indiquant qu'il n'y avait pas d'augmentation d'impôt, que la taxe de séjour réservée aux visiteurs servirait à l'embellissement de la commune. Information sur le site internet et sur la parution annuelle du « Bretteville Info » avec des flashes distribués dans les boîtes à lettres si nécessaire.

M. PILLON - Route du fort se plaint des aboiement de chiens, il souhaite qu'un rappel soit fait aux propriétaires de chiens. Mais d'autres personnes de la route ne sont pas gênées. Il souhaiterait un captage des eaux de pluies par des buses sur la partie à double sens après le camping.

Le brûlage des ordures qui est normalement interdit persiste et occasionne des nuisances. Il demande également des nouvelles sur le relais TNT de Fermanville.

Le relai télé de l'anse du Brick est opérationnel pour le numérique depuis le 8 septembre 2009

Mme DEROSSE - Chemin des brûlés : Eclairage insuffisant devant le calvaire

M. Moucheboeuf' (RD116) souhaiterait que l'entrée de chez lui et devant M. Tirateau soit bitumé.

Ce terrain est propriété du département



M. Dumoncel demande le prêt de chaises et tables pour faire la fête des voisins éventuellement dans le jardin du presbytère.

Mme Chasseux demande ce que le terrain de Mlle Le Pleux va devenir et si l'entretien du ruisseau incombe à chaque riverain. *L'entretien des rives du ruisseau doit être fait par les riverains.*

M. Hunot - Chemin du Petit Val évoque le problème de l'eau qui coule sur le trottoir devant chez M. Boismard et propose un piège à eau.

Remerciement de **Mme Borel** pour le stop.

M. Pottier A hauteur du café il n'y a pas de trottoir et cela est dangereux pour les piétons.

Rien d'envisagé pour le moment vu la faible largeur de la route.

M. Debaize s'inquiète de savoir si la mairie a prévu quelque chose en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées, ce qui permettrait à Bretteville d'accueillir d'autres riverains.

LA RUE

Des ronces dépassent et la route est un peu défoncée. Y aurait-il la possibilité de faire un stationnement d'un seul coté ? Affaissement de la tranchée. N°39 Tailler les haies surtout en hauteur

RUE DU VIEUX CHATEAU

Problème de stationnement pour les riverains. Balayeuse mal utilisée

ROUTE DES CHENES

Manque de curage des fossés. La DDE ne passe pas assez souvent.

Il faudrait trouver un désherbant plus écologique. La mairie a opté pour un système de brûlage.

Effacement des réseaux trop cher.

FIBRE OPTIQUE

La demande a été faite

TNT

Il y a des prospectus à la mairie. La mairie paye-t-elle une redevance pour l'entretien du relais de maupertus ?

La mairie ne participe pas

Réunions des hameaux

ROUTE DU GRAND CHEMIN - CHEMIN DES BRULES

Vitesse excessive. A quand les trottoirs (également à la route touristique).

Projet trottoir coté sud Route touristique en cours.

LA PLAGE

Polluée par les déjections canines. Eaux de baignade il y a eu un alerte mais le labo s'est excusé car il s'agissait d'une erreur.

FLEURISSEMENT

Les gens sont très contents et comprennent bien que la route touristique soit « privilégiée ».

SAPIN

Le don de sapin aux brettevillais qui le souhaitent sera-t-il renouvelé ? *oui*

PARKING DE LA PLAGE

Containers : Une étude est en cours pour un paravent car parfois les ordures volent au vent

RAMASSAGE DES ORDURES

Un peu juste en été. Le ramassage des encombrants manque à certaines personnes. Cela fut supprimé à cause de la déchetterie.

CHEMIN DES BRULES

Avant le début de la réunion, **Mme Tomine**, ne pouvant être présente a fait part de ses demandes

- Nettoyage sur la route des fontaines abimée par les travaux
- Voisinage bruyant (bruit de moto) et vagabondages de moutons
- Problème d'ombragement
- Vitesse excessive à la sortie du radar aux alentours de 18h
- Mauvais stationnement des caravanes

M. HOCHET - La Monteux signale que suite aux travaux d'épandement, les riverains n'ont pas été informés des suites et Mr Roussel (1er Adjoint) présent dans l'assemblée répond que cela dépend du domaine de la communauté de commune et que la commune va se renseigner sur ce sujet. *Suite aux travaux sur réseau eau potable, la route a été remise en état.*

M. LEROUX - Hameau Noyon tient à signaler un refus de permis de rénovation et **M. Arnaud** présent dans l'assemblée signale une limitation des branchements vers la station d'épuration de la CUC.

M. ETASSE évoque le problème de creux et de cailloux où stagne l'eau sur la route du grand chemin.

Le fossé de la route du grand chemin a été nettoyé par la DDE. Cette route (départementale) sera refaite entre la chasse de la vallée et le hameau Besnard au premier semestre 2010.

Mme MESNIL - La Monteux. Trop d'eau sur le chemin de la coutellerie et sur le hameau Noyon ; **M. Arnaud** répond qu'il y a des travaux prévus durant le 2eme semestre

Mme LAYE a déjà signalé qu'elle trouve la route de la Monteux très dangereuse et qu'il serait bon d'envisager des caniveaux plats et non creux.

Mme MARIE - chemin des landelles se plaint du mur tombé au bord de la route. *Ce mur appartient au riverain.*

M. FOUQUET pense qu'il serait bon de voir avec le propriétaire d'un champ s'il ne serait pas possible de faire un parking

Mme GALLIEN - Y a-t-il possibilité de nettoyer le petit sentier qui descend vers la mer (le clos perdant). *Ce chemin (les feuffes) a été nettoyé au mois de mai 2009.*

M. Roussel nous informe sur la possibilité de trouver une carte des petits chemins et des alentours.

M. LEROUX - Chemin de la Coutellerie trouve que la vitesse des véhicules n'est pas respectée.

M. ETASSE propose que chacun entretienne devant chez lui pour favoriser l'embellissement du hameau.

M. ATTANASIO présente à l'assemblée quelques travaux prévus ou en cours :

Réunions des hameaux

- Point d'eau et petit coin fleuri Hameau des Fontaines
- Marché du dimanche sur le parking du camping
- Achat du petit terrain à côté de l'épicerie du St Germain

Remerciement à la commune pour les barrières de l'église, pour la chasse Landelle empierrée et pour l'initiative très appréciée des réunions des hameaux.

Monsieur le 1er adjoint signale que la mairie reste à la disposition des brettevillais pour toute réclamation et qu'elle fait de son mieux pour rester à l'écoute des hameaux.

Clôture de la réunion avec le pot de l'amitié.

Cette année ont donc eu lieu trois réunions des hameaux qui ont permis de terminer les rencontres avec les Brettevillais. Nous avons essayé de remédier aux remarques qui ont été faites, pour certaines, rapidement, mais pour d'autres demandant un coût important, elles devront être étudiées plus tard, par exemple, un trottoir route du grand chemin, c'est une zone qui représente la future extension de la commune et demandera une importante étude globale avec le Département ; ce qui ne nous a pas empêché de mettre en place un éclairage provisoire en aérien pour la sécurité des passants, surtout des enfants allant à l'école.

D'autres remarques, par contre, sont des problèmes de voisinage n'entrant pas dans les compétences de la Mairie.

Pour mémoire, par arrêté préfectoral du 22-08-1999 l'utilisation de tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse ou scie mécanique est réglementée :

Jours ouvrables	de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
Le samedi	de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés	de 10h à 12h

Les haies en limite de propriété doivent être coupées à 2m de haut maxi et ne pas déborder chez le voisin. Il faut empêcher la divagation des animaux. Il est interdit de stationner sur les trottoirs. L'élagage est à faire par les riverains au bord des routes afin d'éviter la détérioration des fils électriques et la dégradation de la voirie.

Il importe que tout le monde fasse preuve d'un peu de civisme pour ne pas gêner ses voisins.

Un autre problème est aussi le non respect de la vitesse autorisée sur les routes de la commune, malgré la signalisation, même pendant les travaux de réfection des routes, des inconscients ont traversé le chantier à une vitesse excessive. Des ralentisseurs ont été créés à certains endroits et s'ils ne suffisent pas la phase suivante sera malheureusement des contrôles de vitesse par la gendarmerie.



Square Le Pley

Mademoiselle Le Pley a proposé à la commune l'achat de son terrain situé devant l'entrée du cimetière à un prix très intéressant, ce terrain étant constructible.

Sa demande était que la commune en fasse un endroit joli avec quelques places de parking pour les personnes âgées venant au cimetière et un coin paysager pour le repos des promeneurs.

Nous avons donc réalisé les travaux d'aménagement en respectant son souhait.

Les employés de la commune ont refait les murs autour du terrain, posé les bordures, réalisé le pavage des deux endroits où ils ont fixé les bancs et préparé le terrain pour les plantations qui seront réalisées au mois de novembre.

L'entreprise TPC a fait l'enrobé.

Le toit du garage a été refait par l'entreprise HENRY, les employés communaux ont posé la porte et ce garage sera loué. Le stationnement sera autorisé pour une durée de 2 heures 24 heures sur 24 et exclusivement réservé aux visiteurs du cimetière, nous demandons donc aux riverains voisins de respecter cette règle.

Travaux réalisés en 2009

POINT D'EAU DES FONTAINES

Cette installation permet d'avoir une réserve d'eau pour les pompiers en cas d'intervention dans le secteur. Nous y avons ajouté un poste de remplissage pour les citernes des exploitants agricoles

CAMPING

Pose d'une barrière automatique à l'entrée du camping pour limiter le nombre de véhicules à l'intérieur et les mouvements la nuit. Les employés communaux ont réalisé un nouveau bureau d'accueil et posé des terrasses en bois devant les mobil homes de la commune.

CIMETIÈRE

Aménagement dans le nouveau cimetière d'un nouveau colombarium avec 10 places et un jardin du souvenir par l'entreprise Portails et paysages de Digosville.

Pose d'une cour poubelles par l'entreprise Barbey.



ANCIEN PRESBYTÈRE

Aménagement du parc, terrassement et fleurissement par entreprise Levanoye et employés communaux.

SANITAIRES ÉGLISE

Pose d'une porte galva par l'entreprise Barbey

Travaux réalisés en 2009

SANITAIRES PLAGE

Remplacement menuiseries bois par du PVC par l'entreprise Minerbe

SALLE POLYVALENTE

Rénovation de la salle : peinture (entreprise Lebrun) rideaux par Déco stores
Remplacement dalles plafond et pose de frisette PVC coté cheminée par employés communaux

STADE

Remise au normes électricité et plomberie du Club House par entreprise Cotention Plomberie

PARKING EPICERIE ST GERMAIN

Démolition du petit bâtiment et empierrement provisoire du futur parking

ECOLE

Remplacement des postes du sas d'entrée du groupe scolaire primaire par l'entreprise Leblond

BÂTIMENTS

Remise aux normes des extincteurs dans tous les bâtiments communaux

TRAVAUX RÉALISÉS PAR EMPLOYÉS COMMUNAUX

- Renforcement de la descente de la cale du Pas Vastel avec personnel de Digosville (voir photo)
- Aménagement d'un bureau pour le CCAS dans l'ancienne salle du Conseil
- Aménagement d'une petite salle pour les associations sous le logement des écoles
- Révision et entretien des classes et sanitaires pendant les vacances scolaires



TRAVAUX VOIRIE

Réfection en enrobé du chemin du Vauclair, de la chasse de la vallée, du chemin des Diligences, du chemin des Fonderies
Pour ces deux derniers chemins, des ralentisseurs ont été créés pour limiter la vitesse à 30km/h.

Un petit parking a été fait route des chênes donnant quatre places pour compenser l'interdiction de stationner au bord de la route. Le parking des écoles a été modifié pour avoir un passage piétons le long du mur de la cour.

De l'enrobé a été posé sur le trottoir nord de la route touristique entre la plage et le parking de la plage.

Les Chemins

Vous trouverez ci-après un plan des routes et des chemins de la commune qui, nous l'espérons, vous incitera à la promenade. Certains chemins, qui n'étaient plus entretenus, ont été débroussaillés ; nous avons bénéficié pour ces travaux de l'aide du Centre d'Action Educative qui dépend du ministère de la justice et fait travailler des jeunes condamnés à des heures de réparation pénale. En 2008, le chemin des monpommes au hameau du Haut de la rue a été nettoyé.

En avril-Mai 2009, le chemin des feuffes qui va du hameau Besnard aux fontaines a été traité.

En juin, le sentier du littoral a été tondu par la commune ; nous allons sur ce sentier essayer une modification pour faciliter le passage des murs.

L'extrémité du chemin des chasses Hugot, qui est parallèle à la D116 en partant de la route du hameau Noyon a aussi été débroussaillée et permet en rejoignant le réseau des chemins de Maupertus d'aller jusqu'à l'Anse du Brick.

Le débroussaillage du chemin du Hameau Lucas à Bellevue, entre Bretteville et Gonneville devrait être terminé en fin d'année, mais sur ce chantier, nous avons eu des problèmes avec un exploitant de Gonneville qui voulait empêcher la réouverture de ce chemin.

Nous pensons en 2010 réouvrir le chemin des Costils qui va du pied du Hameau Liot au chemin du Moulin puis au Hameau Besnard.

Communauté de Communes de la Saire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SAIRE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS.

La modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de la Saire, porte dorénavant les délégués communautaires titulaires à 3 pour une population comprise de 1000 à 1499 habitants.

Sur la base du dernier recensement connu de la population (INSEE 2006 = 1018) un délégué titulaire supplémentaire doit être désigné. M. Jean-Pierre EBBERS est élu à l'unanimité, étant précisé qu'il n'a pas pris part au vote.

La représentation de Bretteville à la communauté de communes s'établit donc comme suit :

Délégués titulaires : MM. Bernard BUARD, Daniel ROUPSARD, Jean-Pierre EBBERS

Délégué suppléant : M. Denis ARNAUD.



CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE BRETTEVILLE EN SAIRE.

A l'unanimité, M. le maire est autorisé à signer la convention qui concrétise le don par la communauté de communes de la réserve d'eau du hameau des Cordeliers, à la commune de Bretteville en Saire. Les frais d'acte sont à la charge du nouveau titulaire.

Les informations

« AU PETIT MARCHÉ »

L'idée méritait d'être expérimentée et manifestement elle a donné satisfaction à tous. Pour cette première saison estivale, ce sont entre six et dix exposants-déballeurs qui ont accueilli chaque dimanche matin non seulement de nombreux campeurs mais aussi de nombreux villageois. Lors de la réunion de bilan en septembre dernier, tous les intervenants concernés ont souhaité la reconduction du Petit Marché pour l'été prochain. De nouveaux exposants pourraient d'ici là améliorer la diversité commerciale de ce rendez-vous dominical.



FORAGES DOMESTIQUES

Depuis le 1er Janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forages) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en Mairie.

Un formulaire cerfa 13837*01 à retirer en Mairie ou via le site internet www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr doit être retourné en Mairie.

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.

COURRIER

Merci de penser au facteur remplaçant et de bien identifier votre boîte aux lettres.

ORDURES MENAGERES

Bien qu'il s'agisse de jours fériés les poubelles seront ramassées le 5 avril et 1er novembre 2010.

Tarifs 2010

SALLE POLYVALENTE

Petite salle + cuisine	200 €
Petite salle + cuisine H.C.	261 €
Petite salle sans cuisine	103 €
Grande salle + cuisine	260 €
Grande salle + cuisine H.C.	327 €
Grande salle sans cuisine	135 €
Chauffage	32 €
Vaisselle	1,70 €
Supplément vaisselle	0,15 €

SALLE PRESBYTÈRE

Hors commune	156 €
Commune	136 €
Chauffage	32 €

CONCESSION CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM

15 ans	104 €
30 ans	208 €
50 ans	364 €

MOBIL HOME NON RACCORDÉ À L'ASSAINISSEMENT

La semaine	260 €
La semaine hors saison	150 €
Le mois	940 €
La nuitée	40 €
La nuitée pour ouvrier occupant seul le mobil home	23 €

MOBIL HOME RACCORDÉ À L'ASSAINISSEMENT

La semaine	306 €
La semaine hors saison	204 €
Le mois	1122 €
La nuitée	46 €
La nuitée pour ouvrier occupant seul le mobil home	31 €

CARAVANE

La semaine	200 €
La semaine hors saison	100 €
Le mois	700 €
La nuitée	30 €
La nuitée pour ouvrier occupant seul le mobil home	15 €

COTTAGE

La semaine	408 €
La semaine hors saison	306 €
Le mois	1530 €
La nuitée	61 €
La nuitée pour ouvrier occupant seul le mobil home	45 €

PARCELLES DE PASSAGE

Emplacement	1,75 €
Véhicule	1,75 €
Campeur	4,10 €
Electricité	2,50 €
Enfant de moins de 12 ans	1,75 €

PARCELLES À L'ANNÉE

.....	806 €
-------	-------

TAXE DE SÉJOUR (15 AVRIL - 15 OCTOBRE 2010)

Taxe au réel	0,20 €
Taxe forfaitaire	54 €

Concours de pêche

La Fédération Nautique de Pêche en Apnée de Basse-Normandie (FNPSAN) et le Cherbourg Pêche Apnée Club (CPAC) me chargent de dire Un grand Merci à la Municipalité, au Comité des Fêtes et aux habitants de Bretteville en Saire pour leur accueil chaleureux qui nous a permis de réaliser la plus grande manifestation régionale de pêche sous-marine sous le nom de « Festival Bar du Cotentin ».

Votre soutien nous a permis de couronner avec succès la 5ème édition du festival, une telle organisation s'appuie sur des municipalités dynamiques et volontaires, qualités dont Bretteville En Saire a démontré lors de ce week-end estival. Je remercie également les bénévoles fidèles et les personnes élues et non élues de la commune pour leur présence, soutien, participation à la réussite de cette compétition.

Dans les éditions précédentes, plusieurs pays avaient répondu présent le Brésil, la Russie, la Tunisie, l'Espagne, le Japon et même le Canada commençait à pointer le bout de son nez, le festival bar du cotentin version 2009, aurait dû servir de séance d'entraînement grandeur nature pour le championnat du Monde de pêche sportive prévu également à Cherbourg, cette année. Malheureusement l'absence d'enthousiasme de l'agglomération Cherbourgeoise ne nous a pas permis d'organiser cette manifestation.



La persévérance des membres de notre club étant intacte, le succès de cette édition 2009 sur votre commune nous incitent à reformuler dès à présent auprès de la Fédération Internationale de Pêche Sportive en Apnée l'organisation d'un championnat du monde sur nos côtes et pourquoi pas avec vous ?

Encore merci à vous tous et à très bientôt pour une prochaine édition !!!

Coté environnement le poisson, vous a été proposé, éviscéré, écaillé grâce à l'aide du centre des marées, ainsi que les Affaires Maritimes de Cherbourg. Merci à eux.

Le président FNPSAN, Frédéric Bled



QUELQUES CHIFFRES

Nombre Total de Vieille : 33
Nombre Total de Lieu : 13
Nombre Total de Mulet : 122
Nombre total de Bar : 26

Poids de Vieille Total : 66,615
Poids de Lieu Total : 20,130
Poids de Mulet Total : 30,820
Poids de Bar Total : 71,195
Poids Moyen Vieille Total : 2,019
Poids Moyen de Lieu Total : 1,548
Poids Moyen de Mulet Total : 2,523
Poids Moyen de Bar Total : 2,738



PANIER GARNIS

Un panier garni a été distribué pour les personnes ne pouvant se déplacer au repas des aînés, ainsi qu'aux Brettevillaises résidant en maison de retraite.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les personnes qui, lors de leurs expositions, ont fait un don au CCAS ; ainsi que l'association de pêche sous marine en apnée pour le don de poissons.

VISITE DES PERSONNES AGEES

La visite des personnes âgées continue et nous les remercions pour leur accueil chaleureux.

JOYEUX ANNIVERSAIRE (photo ci-contre)

Mme Launay, qui a quitté Bretteville il y a un peu plus de deux ans, a eu 99 ans au printemps dernier.

Ecoles



Le règlement intérieur reste inchangé.
Horaires : 9H00-12H00 / 13H30-16H30

Les effectifs de l'école maternelle sont de 34 élèves dont :

- Classe de Mme Gallien et de M. Coyac :
9 élèves en petite section et 11 élèves en moyenne section.
- Classe de M. Picot :
14 élèves en grande section.

Les effectifs de l'école primaire sont de 69 élèves dont :

- Classe de M. Picot CP : 7 élèves.
- Classe de Mme Doucet et de M. Coyac CP/CE1 : 21 élèves
- Classe de Mme Laisné et de M. Coyac CE1/CE2 : 21 élèves
- Classe de M. Decaux CM1/CM2 : 20 élèves

Soit 103 élèves.

En ce début d'année scolaire, les CM de M. Decaux ont bénéficié de belles conditions (soleil et vent) pour découvrir les joies de la voile à Collignon.

PROJET D'ACTIVITES

Présentation ses activités menées ou déjà prévues dans les différentes classes :

- **P.S/M.S** : Ludothèque (3 séances dans l'année), visite du parc Liais (serres et musée) en Mai.
- **G.S/C.P** : Piscine.
- **C.P/CE1** : Piscine, Basketball, visite de la bibliothèque J.Prévert.
- **CE2/CM1** : Piscine, équitation (4 séances à l'automne et au printemps), théâtre (les élèves sont allés voir un spectacle de danse et de percussions sur le thème de l'esclavage), basketball.

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES ELUS

Legros Emilie, Picot Thierry, Peyrache Caroline, Lecoq Patricia.



Centre de loisirs



RENSEIGNEMENTS

Mairie de Bretteville en Saire :

Tel : 02 33 88 78 20 - Fax : 02 33 88 78 29

Les Francas de la Manche :

27, route de Villedieu - BP 553 - 50003 Saint-Lô Cedex

Tel : 02 33 57 07 53 - Fax : 02 33 57 02 62



INSCRIPTIONS À LA CARTE

A la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2010 AU CENTRE DE LOISIRS

- pour les vacances d'hiver, du 15 février au 26 février.
- pour les vacances de Printemps, du 12 au 23 avril.
- pour les vacances d'été, du 5 Juillet au 30 Juillet.

Le CLSM de Bretteville fonctionne sur les petites et grandes vacances scolaires. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans dans les locaux du groupe scolaire de 8h00 à 18h00.

La mise en place d'activités manuelles et culturelles, la pratique sportive et les sorties permettent aux enfants de s'épanouir et de s'ouvrir aux autres et à leur environnement.

Les usagers du camping du Heu

L'assemblée générale s'est déroulée à la mairie le 21 août 2009.

LA COMPOSITION DU BUREAU

Présidente : Mme GUERRAND Bernadette

Vice-Président : M. PEREIRA Joaquim

Secrétaire : Mme HERVIEU Maud

Secrétaire adjointe : Mme BOUDARD Bernadette

Trésorier : M. PARNOIS JEAN

Trésorier Adjoint : Mme JOLY Françoise

Les membres actifs : Mme MAHIEU Jacqueline

L'association du camping s'est créée en 2004 dans le but de défendre l'intérêt des usagers du camping.

Elle sert d'intermédiaire entre les adhérents du camping et la municipalité. Au fil du temps, l'association a pris pour habitude, pour le plus grand plaisir des vacanciers, d'animer le camping en organisant diverses activités.

NOS MANIFESTATION PRÉVUES POUR 2010

- Frites : 14 juillet
- Tournoi de pétanque : 15 août
- Après midi Brésilienne suivie d'une sangria offerte à tous les vacanciers
- Châteaux de sable suivant l'heure des marées **Et tout cela dans la Bonne Humeur**



40 Litres de Sangria maison offerte aux vacanciers sous un soleil magnifique.



Concours de châteaux de sable sur la plage avec 1 lot à chaque participant.

Paroisse Saint Gabriel



Tous les 1er dimanche du mois : Messe à 11h30 à l'église

RENSEIGNEMENTS

Abbé Jean Claude Mabilie
105 Rue Médéric à Tourlaville
Tél/fax : 02 33 22 42 00
e.mail : presbytere-tourlaville@wanadoo.fr
jean-claude.mabilie@laposte.net
Tous les matins au presbytère, accueil assuré de 10h à 12h.

ASSOCIATION SAINT GABRIEL

Elle est l'Association de la Paroisse...
Association d'éducation populaire.
Elle organise chaque année un certain nombre d'activités,
dont voici le programme pour 2010

- **Dimanche 18 octobre 2009** : grand succès du LOTO à la Ferme du Four
- **Samedi 6 mars** : soirée « poule au pot » à la salle polyvalente de Bretteville (19h30)
- **Dimanche 3 mai** : déjeuner à la salle de L'Europe (12h)
- **Dimanche 9 mai** : KERMESSE à Notre Dame des Flamands, avec vide grenier.

Ces manifestations ont pour objectif : créer des rencontres de convivialité et soutenir l'entretien des locaux paroissiaux, assumer les charges... permettre quelques investissements au service des jeunes et adultes.

MEMBRES DU BUREAU

Marie Louise Mesnil (Bretteville), Bernadette Bazin (Tourlaville), Véronique Caen (Tourlaville), Bertrand Doucet (Bretteville), Joseph Hamel (Digosville), Michel Mériel (Digosville), Thérèse et Roger Mouchel (Le Mesnil Au Val) et Jean-Claude Mabilie.

Catéchèse des enfants : Sur 100 enfants baptisés, seulement 30% participent (CE 2, CM 1, CM 2, Sixième).

Non seulement, éviter qu'ils ignorent tout de la vie chrétienne, mais les aider par un enseignement adapté, en relation avec leur vie à se donner des repères utiles quand ils seront grands.

La Catéchèse ouvre à la relation de l'Homme à Dieu et réciproquement, donne un sens spirituel à la Vie, une ouverture d'esprit et de cœur favorables à la relation humaine.

La Catéchèse est de la responsabilité des parents. Les animateurs veulent se situer comme des accompagnateurs : écouter pour comprendre, révéler pour soutenir, encourager les choix d'ouverture ou de fermeture.

La Catéchèse n'enseigne pas une morale, mais donne à l'enfant une capacité à discerner les valeurs de la vie. Elle ouvre à l'alliance, la confiance et l'espérance.

RENCONTRES

le mercredi matin, de 10h à 11h30...

- CE 2 à la Place de Tourlaville (resp. Monique Hamel Le Mesnil)
- CM 1 à St Joseph des Mielles (resp. Yves Planchais Tourlaville)
- CM 2 à N.D des Flamands (resp. Caroline Doucet Bretteville)

Pour chaque niveau, un groupe supplémentaire à Bretteville (Clos Marie)

Sixièmes : tous les 15 jours, le samedi matin, de 10h à 12h à St Joseph des Mielles (resp. Yves Planchais, Sr Marie Françoise)

Pour tous renseignements : le Presbytère.

Enfants catéchisés de la commune de Bretteville au Clos Marie :

CE 2 (4 enfants sur 7) - CM 1, 4 enfants (3 enfants sur 7) - CM 2, 2 enfants (1 enfant sur 5)

Nous sommes concernés et intéressés par la Mission. Enfants rassemblés au presbytère ont montré le plus grand intérêt pour ce sujet et écouter une maman camerounaise de l'agglomération parler avec passion de son pays, de l'éducation et de la chance pour ses enfants de recevoir une double culture franco/camerounaise.

Occasion de partage qui enrichit l'esprit et nous éveille au partage des réalités du monde de plus en plus interdépendantes. L'aide de proximité est importante, mais l'ouverture à l'universel aussi nécessaire. A partir de Nous, des personnes travaillent en tiers monde : Jean Gardin, chargé de mettre en place un diocèse au nord Congo (était avec nous à la Toussaint) : il développe la scolarisation des enfants, des ateliers manuels pour adultes et la reconnaissance des droits des « pygmées » Michel Anquetil (de Tourlaville) près des petits propriétaires terriens de la pampa d'Argentine. Sébastien Maluta de la RDC, qui met en place un petit centre de rencontres spirituelles... La paroisse St Gabriel essaie de contribuer à leurs efforts !

Anciens Combattants A.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E.

HISTORIQUE DU MONUMENT AU MORT DE BRETTEVILLE - CANTON DE TOURLAVILLE

MAIRES 14-18 JOSEPH MAZE jusqu'en Aout 1917 puis JULES LESEIGIE à compter de septembre 1917

Décision de création du monument au morts le 15 mai 1915
Entreprise : Marbrerie générale de Paris - Combourg - Ile-et-Vilaine
Inauguration Pâques 1922

ACTIVITES 2009

16 Janvier - Vœux du Président et dégustation de la galette des rois accompagnés de M et Mme le maire. Très bonne ambiance

23 Janvier - Assemblée générale de la section en présence de M le Maire. Minute de silence pour nos camarades décédés
Rapport moral et financier votés à l'unanimité. Renouvellement du Bureau

Président.....	G. Onfroy
Président Adjoint.....	J. Rippert
Trésorier.....	J. Rippert
Secrétaire.....	J. Poignant
Porte drapeau.....	M. Léonard
Suppléant.....	D. Bleau

18 Février - Assemblée générale du canton à Teurtheville-Hague. Section représentée par le drapeau et le président.

8 Mai - Office religieux au Mesnil au Val

11h30. Cérémonie au Monument au Mort de Bretteville, dépôt de gerbes Municipalité/Anciens Combattants et de fleurs pour les enfants des écoles. Lecture des messages par M. le Maire et le vice Président des anciens combattants. Marseillaise reprise par l'ensemble des présents. Remise de décorations par le Président à

DOUCET Roger - Médaille d'Afrique du Nord

TOURREL Jean Louis - Reconnaissance de la nation

Cérémonie réhaussée par la présence d'anciens combattants de la légion étrangère et de 4 véhicules américains qui ont permis aux enfants présents de faire un petit tour. Surprise préparée par notre camarade Piero Attanasio, adjoint au maire.

22 Juin - Cérémonie en hommage au pilote américain Alvin Bessey abattu le 22 juin 1944 par la D.C.A. Allemande sur la commune de Bretteville - Avion Type P47 de l'U.S. Air Force.

11 Novembre - Cette année, c'était au tour de Bretteville de recevoir les délégations de la communauté de commune. Excellent déroulement de la cérémonie. Présence des anciens légionnaires. Distribution de friandises aux enfants et vin d'honneur offert par la municipalité



5 Décembre Cérémonie en hommage aux Harkis. Présence de la section. Ont rejoint la section à ce jour comme sympathisants MOUCHEL Marc, ROUXEL Jacques, CARDIN Philippe - Médailles - Défense nationale - O.N.U.

Bonne fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour l'année 2010.

Le Président, G.ONFROY
Route du Fort, 02 33 22 29 16

Association des aînés



A la salle du presbytère, venez nous rejoindre tous les mardis de 14h à 18h.

activités, promenades et repas vous sont proposés

- **mars 2009 déjeuner spectacle** à marchésieux

26 participants

- **concours de belote** salle polyvalente 52 équipes

- **mai 2009** journée découverte à bagnoles de l'orne 47 participants

- **rallye cantonal des retraités** - 50 participants

- **journée de la forme** à teurthéville bocage - 10 participants

- **juin repas fête des mères et des pères** - 41 participants avec 2 adhérents de 90 ans et 3 adhérents de 80 ans

- **septembre concours de belote** salle polyvalente 58 équipes

- **octobre 2009** spectacle à brecey 40 participants

- **décembre** 1 sortie et le repas de Noël

- **le mardi 5 janvier 2010 assemblée générale du club**, les inscriptions et le programme 2010

venez nombreux passer de bons moments avec nous et nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2010

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous appeler :

- la présidente Mauricette Pottier (02 33 22 00 10) 386, rue du 25 juin 50110 tourlaville,
- le trésorier René Allix (02 33 43 00 74),
- la secrétaire (02 33 22 49 09)

Société de chasse FCM 299

Le 20 Septembre 2009, avait lieu dans la salle du presbytère, la 31^{ème} assemblée générale, présidée par M. Le Roux François. Le bureau a été reconduit au complet, outre le président déjà cité, nommons le vice président, Leroux Jacky, la trésorière, Le Roux Patricia, le vice trésorier, Marie Christophe, le secrétaire, Liot David et les membres sont Cadel André, Fouquet Lucien, Goyat Jacky, Rénaux Eric, Moucheboeuf René et Guérard Daniel.

La société de chasse "La Brettevillaise" qui compte 34 fusils.

La saison 2008-2009 s'est déroulée dans de bonnes conditions. La gestion du gibier est préoccupation pour la société puisque la commune de Bretteville est traversée par deux axes très fréquentés. Nous constatons chaque année une baisse importante du gibier, surtout le lièvre.

Pour maintenir l'équilibre, nous avons décidé de supprimer une journée de chasse pour le lièvre et nous repeuplons en perdreaux et faisans. 55 perdreaux et 175 faisans vont être lâchés au cours de l'année 2009-2010.

En ce qui concerne les nuisibles, nos piègeurs et nous même aient prélevé plus de 40 renard tués pour la saison 2008-2009.

BATTUES AUX RENARDS

1er semestre 2010. Des battues aux renards auront lieu aux dates indiquées ci-dessous. Messieurs les sociétaires, actionnaires et amis sont invités **les 30 janvier 2010 et 13 février 2010**

La chasse est formellement interdite les jours de battues. Le bureau de la société de la chasse "La Brettevillaise" vérifiera les attestations d'assurances, les permis de chasse et les cartes d'invitation tout au long de la saison.

Nous remercions M. Fouquet pour le prêt de ses locaux lors de nos battues et autres, ainsi que Mmes et Mrs les propriétaires cédant leurs terrains à la société. Soyez courtois amis chasseurs, respectez les haies, les clôtures et fermez les barrières.

Le président et les membres de la société de chasse vous souhaitent de bonnes fêtes, une bonne année 2010 et vous donne rendez-vous pour le 6 février pour son repas dansant et le 26 et le 27 juin 2010 pour son ball trap.

FootBall Club de Bretteville

Pour la saison 2009/2010, cette année, nous avons engagé 3 équipes de séniors car nous avons un regain de jeunes qui arrivent dans notre club en ce moment ; ce qui est très bien pour le devenir de celui-ci, il faut du sang neuf et nous espérons qu'ils vont prendre quelques responsabilités pour remplacer les anciens. Par contre, nous déplorons toujours de ne pas arriver à avoir assez d'inscrits du même âge pour pouvoir reconstituer des équipes d'enfants.

- Donc la 1ère évolue toujours en 3e division groupe B, elle est 1ère de son groupe sur 12 avec 12 points.
 - La 2ème équipe est en 4ème division groupe A. Elle est 11ème sur 12 avec 5 points.
 - La 3ème équipe est en 5ème division groupe A. Elle est 8ème sur 12 avec 7 points.
- En espérant que les résultats se maintiennent pour la 1ère et que ceux-ci s'améliorent pour les 2 autres.

LA VIE DU CLUB

Le repas dansant de la saint valentin est prévu le 13 février salle polyvalente de Bretteville. Pour ce qui est du menu, il sera communiqué ultérieurement. Venez nombreux nous retrouver

Notre tournoi des familles aura lieu fin mai ou en juin - date à revoir.

Suite à notre Assemblée Générale du mois de mai, le bureau se compose ainsi :

Président	Mariette Patrick - 15 rue Banquette - OCTEVILLE - Tél 02.33.93.67.08
Trésorier	David Christian - 84 route grand chemin - BRETTEVILLE - Tél 02.33.20.41.87
Secrétaire	Hebert Myriam - 318 rue maxime laubeuf - TOURLAVILLE - Tél 02.33.22.22.78
Festivité	Auguste Patrick - 02.33.22.20.27
Responsable Club House	Bertrand Anthony 06.64.16.69.00 et Hébert Kevin 06.63.75.66.08

Dirigeants

A	Estace Pascale et Laisné David
B	Bertrand Anthony et Auguste Patrick
C	Mariette Patrick



L'équipe B de Bretteville

REMERCIEMENTS

Nous remercions toujours nos sponsors habituels : LE ROT DE LA ME ainsi que NORMAN INTERIM et la MAIRIE qui nous suivent toujours tout au long de la saison de manière à ce que le CLUB et les joueurs évoluent dans de bonnes conditions.

NECROLOGIE

Le CLUB, en ce début de saison, est en deuil. Nous avons perdu deux grands copains à une semaine d'intervalle. Nous renouvelons nos condoléances à la famille de Pascal POTTIER ainsi qu'à celle de Jacques FEDINI dans ces tristes moments.

Tchao les copains, vous serez toujours dans la mémoire du club parmi tous ceux partis trop tôt.

**Bonne fêtes de fin d'année à tous,
la Secrétaire, Myriam HEBERT**

Les enfants de Bretteville



C'est sur un air de vacances que les enfants de l'école ont interprété avec joie "Nationale 7" le jour de la kermesse. Après 6 ans d'investissement et d'innovation, les premiers membres du bureau ont tiré leur révérence et nous ont laissé leur savoir faire. Merci à elles et bon vent pour des nouveaux objectifs.

PROCHAINE RENDEZ VOUS

27 juin 2010 Kermesse des Ecoles

Les membres de l'association et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2010



COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Présidente : Stephanie Lemery

Vice présidente : Cécile Grossetête

Trésorière : Marie Laure Lebrun

Secrétaire : Alexandra Toffolutti

La Chesnée

Le 27 novembre dernier, les adhérents de l' Association La Chesnée se réunissaient pour leur Assemblée Générale. Cette assemblée générale était cruciale pour l'avenir de l'Association puisque nous y avons élu une nouvelle présidente en la personne de Touraya Lorimier.

Touraya a intégré le bureau, il y a deux ans. L'an dernier, elle occupait le poste de vice-présidente et c'est tout naturellement qu'elle s'est présentée devant vous. La Chesnée, forte de sa nouvelle présidente, va continuer à assurer son rôle d'animation au sein de la commune de Bretteville. Touraya peut compter sur deux nouveaux membres : Annie et Michel Rivière. Ce qui fait un total de 18 membres au bureau de la Chesnée.

L'Association La Chesnée et tous les adhérents les remercient et leur souhaitent la bienvenue.

Le bureau de la Chesnée s'est réuni le jeudi 27 novembre et a reconduit au poste de secrétaire Chantal Hainneville, au poste de trésorière Véronique Caen, et a élu une vice-présidente en la personne de Maria Groult qui avait décidé de ne pas renouveler son mandat de présidente.

"Le 12 juin 2001, vous avez bien voulu me nommer à la tête de l'Association La Chesnée. Ce fut une expérience enrichissante. Cela m'a permis de nouer des relations durables avec beaucoup d'entre vous. Je vous suis reconnaissante des bons moments que nous avons passés ensemble. Ce n'est pas facile de quitter la Chesnée, aussi, je reste parmi vous en tant que membre du bureau, avec d'autant de plaisir que l'ambiance y est extra".



La Chesnée

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est devant un public nombreux que nous avons exposé les faits marquants de cette année dont voici les grandes lignes :

- L'effectif Codep EPGV pour la saison 2008/2009 était de 132 inscrits ; le nombre d'adhérents, toutes sections confondues, était de 251 pour cette même saison. Nous avons enregistré une diminution des effectifs, mais cela est vrai pour beaucoup d'associations de la région.

- Le Thé dansant qui a réuni plus de 180 danseurs nous a aidés à financer l'événement de l'année, à savoir les 20 ans de la Chesnée. Ce fut un grand moment de plaisir, de partage, de bonheur bien mérité pour tous ceux qui ont participé en tant que membres du bureau, d'adhérents, de bénévoles à la naissance et la pérennisation de l'Association. C'était tellement riche de convivialité, d'amitié: cela ressemblait fort à une grande fête familiale où chacun raconte une anecdote, un souvenir, retrouve un ami, des amis...

- Le bilan financier pour l'année 2008/2009 dégage un bénéfice grâce à la subvention accordée par le Comité Départemental Olympique et Sportif pour les nouvelles activités Acti-marche et Gym 3 Pommes.

- A ce jour, pour la saison 2009/2010, nous avons 12 tennis de table, 53 danse de salon, 20 Yoga, 143 inscrits gym.

- Pour le tennis de table, nous n'avons pas renouvelé le contrat de Cyril, n'ayant pas de joueurs novices et les joueurs se satisfont des entraînements du mardi soir. Eric envisage un tournoi entre clubs et confirme le tournoi du tennis de table du 13 mai 2010. Vous pouvez contacter Eric pour de plus amples renseignements.

- Nous avons fait appel à Johanna Elie pour reprendre les cours de danse de salon, suite au profond désaccord que nous avons eu avec l'ancien animateur, ceci dans l'intérêt de l' Association.

- Le repas dansant s'est déroulé le 17 octobre dans une ambiance conviviale. Nous avons réuni 190 personnes.



PROCHAINEMENT À LA CHESNÉE

- **Portes ouvertes en janvier** : deux cours d'essai gratuits, au choix, parmi les diverses activités sportives que vous propose la Chesnée. Nous adaptons les tarifs pour les inscriptions en début d'année.

- **14 mars 2010** : thé dansant avec Gérard Music

- **13 mai 2010** : tournoi de tennis de table

- **13 juin 2010** : randonnée de la Chesnée

Pour tout renseignement concernant les diverses activités de la Chesnée, vous pouvez téléphoner au 02 33 43 80 84 et au 06 77 66 92 61

L' Association La Chesnée remercie les membres du bureau pour leur aimable participation, la municipalité pour la mise à disposition des locaux, et tous les bénévoles. La Chesnée vous souhaite une bonne année 2010.

*Pour la Chesnée,
Cordialement, Maria*

La Chesnée

RAPPEL DES HORAIRES DES ACTIVITES DE LA CHESNEE

Salle polyvalente

Gym volontaire adulte	avec Lucie le lundi de 19h à 20h avec Claire le mardi de 9h à 10 h avec Sophie le mercredi de 18h30 à 19h30
Gym jeunes avec pratique du step.....	avec Claire le lundi de 20h15 à 21h15
LIA	avec Sophie le mercredi de 19h30 à 20h30
Tennis de table.....	le mardi de 20h30 à 22h15 (libre)
Gym 3 Pommes	avec Adèle le mercredi de 16h30 à 17h30
Danse de salon.....	avec Johanna le mercredi de 20h45 à 22h00

Salle du presbytère

Acti'gym	avec Lucie le mardi de 10h à 11 h
Gym volontaire adulte	avec Adèle le jeudi de 9h15 à 10h15
Yoga avec.....	Pascale le mercredi de 17h15 à 18h15 (débutants) le mercredi de 18h15 à 19h15 (initiés)

En extérieur

Acti-marche.....	avec Nelly le mardi de 9 h à 10 h le jeudi de 10 h à 11 h
------------------	--

INFOS PRATIQUES

Facilités de paiement : règlement par chèques remis à l'inscription (plusieurs mensualités possibles). Chèques vacances et carte A Too acceptés. Apporter trois enveloppes timbrées libellées à votre adresse (ou e-mail), 1 photo d'identité (nouveaux adhérents). Certificat médical obligatoire pour toutes les activités, à fournir lors de l'inscription.

Les cours de gymnastique sont dispensés par des animatrices diplômées de la Fédération française d' Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) ou brevet d'état, le cours de tennis de table par un animateur diplômé de la Fédération française Tennis de table, le yoga par une animatrice diplômée de la Fédération française de Yoga. Ces diplômes sont homologués par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

L'Association La Chesnée est adhérente à la Fédération de l'Education Physique et de Gymnastique Volontaire

Présidente : Touraya LORIMIER 02 33 43 80 84

Vice présidente, responsable Gym et Yoga : Maria GROULT 06 77 66 92 61

Trésorière : Véronique CAEN

Secrétaire, responsable danse : Chantal HAINNEVILLE 02 33 22 58 37

Responsable tennis de table : Eric Noël 02 33 22 19 52

lachesnee@orange.fr et www.brettevilleensaire.fr accueil, associations, la chesnee



La Comité des fêtes

LE 23 JANVIER 2009, lors de son Assemblée Générale, le nouveau bureau élu le 3 juin 2008 a présenté le résultat de son premier exercice. Le temps désastreux de la fête champêtre 2008 avait entraîné un déficit important, heureusement, en partie, comblé par le résultat du vide grenier. Une centaine d'exposants ont pu apprécier le site exceptionnel où s'est déroulée cette manifestation, nous incitant à la pérenniser au mois de septembre de chaque année.

LE 4 AVRIL 2009, un repas concert avec le Groupe BALDRIGAN « musique Folk et Québécoise » a réuni 150 personnes. Cette soirée a fait l'unanimité des convives qui tout en dégustant une excellente choucroute préparée par le traiteur Bernard Bosquet ont pu écouter la jeune chanteuse équeurdrevillaise « CORALIE » élue jeu talent 2007. La soirée s'est terminée en dansant.

LE 19 JUIN 2009 - FÊTE DE LA MUSIQUE SUR LE TERRAIN DE LA HOUGUETTE.

Le vent qui soufflait très fort cette soirée là n'a pas empêché les amateurs de musique de venir applaudir ce groupe de musiciens bénévoles qui nous a offert quelques heures de «JAZZ MANOUCHE» et autres... pour le bonheur de tous. Nous avons ainsi renoué avec la tradition de cette fête qui se veut un moment de passion partagée et permet à celles et ceux qui en ont le goût d'exprimer leur talent. Pour l'année 2010, nous recherchons des musiciens bénévoles pour animer la fête de la Musique. N'hésitez pas à vous faire connaître.

LE 1^{ER} ET 2 AOÛT 2009 - FÊTE CHAMPÊTRE SUR LE TERRAIN DE LA HOUGUETTE

Notre fête a commencé le samedi soir par un repas dansant à la salle polyvalente. Nous étions nombreux (145) à danser sur les rythmes des années 80 tout en se régaland d'un buffet chaud. Ce choix du traditionnel repas dans à la salle polyvalente, qui a dérouté certains d'entre vous, a été motivé par l'incertitude du temps dans notre région et le souci que nos convives aient « les pieds au sec » pour danser et se restaurer, sans oublier le confort des bénévoles qui œuvrent aux cuisines et à l'intendance.

Le lendemain s'est déroulée la fête champêtre avec sa traditionnelle messe sous le chapiteau, ses stands de boissons, d'agneau rôti et de saucisses frites. Sans oublier les jeux pour les enfants, la pêche à la ligne, le pénalty, le chambou'tout et course en sac, etc...

Une nouveauté, le tirage de la tombola avant le feu d'artifice, cette expérience dont le but était de clôturer la fête a duré plus de temps que nous l'avions prévu. Elle ne sera peut-être pas renouvelée sauf à commencer le tirage plus tôt dans la fin de l'après midi. Je voudrais ici remercier tous les Brettevillais et Brettevillaises pour la générosité et l'accueil qu'ils ont réservé à tous les vendeurs de tickets de tombola dont le bénéfice nous a permis de financer le chapiteau.

LE 13 SEPTEMBRE 2009 - VIDE GRENIER SUR LE TERRAIN DE LA HOUGUETTE

Environ 200 exposants se sont retrouvés pour une des dernières manifestations du genre dans la région.

LE 26 OCTOBRE 2009 - 140 de nos aînés ont répondu à l'invitation de la Mairie.

Cette année, c'est le thème des fruits qui a été retenu. Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur. Ce fût un moment de grande convivialité et de chants partagés.

LE 11 DÉCEMBRE 2009, en partenariat avec la Direction du Groupe Scolaire a eu lieu le Noël des enfants avec la Compagnie du GOUFINIOL. Un grand merci aux enseignants qui ont permis ce spectacle de magie pour le grand bonheur des enfants. Un merci également à l'association des Enfants de Bretteville qui s'est chargée du goûter et des friandises.

Toute l'équipe du Comité ainsi que les bénévoles vous souhaitent une bonne année 2010



A propos de l'histoire de Bretteville

Monsieur ARNAUD m'ayant demandé de reprendre l'historique de Bretteville, c'est bien volontiers que je vais vous inviter à lire ou à relire tout ce qui a été publié à ce sujet antérieurement. Cependant, cette fois, au lieu de sortir les articles au fur et à mesure de la découverte d'éléments nouveaux et puisqu'il va s'agir d'une réédition destinée plus particulièrement aux nouveaux Brettevillais qui ne la connaissent pas, je propose de publier l'histoire de la paroisse (c'est ainsi qu'on disait avant 1792) chronologiquement. Un premier inconvénient cependant : les éléments dont nous disposons et qui datent de près de 800 ans sont d'un abord un peu ardu. Un second inconvénient : ces textes sont traduits du latin et probablement imparfaits. Nous y relevons au passage les noms de quelques familles présentes dans la paroisse puis dans la commune depuis pas mal de siècles : les ROGER et les LIOT depuis au moins 1253. Comptez . Cela fait près de 750 ans soit environ 25 générations ! D'autres familles sont probablement aussi anciennes quoique citées un peu plus tardivement dans les documents des archives. Je pense particulièrement aux LE BRETTEVILLOIS dont le patronyme a la même origine que le nom donné à la commune. Enfin, rappelons que mis à part le curé et le seigneur, les habitants de la paroisse étaient à 99% illettrés . Par conséquent, les noms de famille n'avaient pas d'orthographe. Ils étaient transmis phonétiquement et souvent sous une forme patoisante qui les rendait parfois totalement différents d'un hameau à l'autre. Ceci vous explique pourquoi les ROUXEL, ROUCCEL, ROUSSEL utilisés tels quels ou précédés de l'article LE, ont tous une origine commune. Il en va de même des AELIZ, ALIS, ALIX et autres ALLIX ainsi que pour les PICOT, PIQUOT, PIQUOD et PICQUOT.

Odile GAIN, octobre 2009.

BRETTEVILLE EN SAIRE (Tourlaville), Bretevilla vers 1200, cart. Mbg, f° 143 ; Brethevilla en 1221, cart. Bricquebec. De même que tous les autres Bretteville normands, ce nom s'explique « ville bretonne » et évoque l'implantation de Bretons (de Grande-Bretagne), venus avec les Vikings. Les noms de lieu du type Bretteville sont implantés dans la même aire géographique que les noms de lieux scandinaves. Le déterminant « en Saire » n'est pas officiel. Source : Les noms de communes et anciennes paroisses de la Manche. Par François de BEAUREPAIRE (Editions PICARD, 1996).

La vieille histoire de Bretteville

ANNÉE 1221 Cartulaire de Saint Ymer en Auge et Bricquebec. Robert BERTRAN confirme à l'Abbaye Saint Ouen de Rouen les donations que Robert le Tort et Susanne sa femme avaient faites pour doter le Prieuré de Notre Dame de Beaumont-en-Auge : « Ibidem decimas de Brethevilla et de Brinvilla et de Buschiervilla ... sicut antecessores mei eas dederunt et proefati monachi possiderunt »

Charles BREARD, bibliothèque de Cherbourg.

AVRIL 1253 Charte de Richard ROGER de Bretheville (Ricardus ROGIERI) vendant au couvent et à l'Abbé de Sainte Marie du Vœu quatre pièces de terre situées en la paroisse de Brethevilla : L'une située au nord de la Viéville (in monte de Veteri Villa) jouxte la terre de Richard AELIZ ; une autre derrière les mainières de Routot (post maiserias de Routot) jouxte la terre PICHON ; les deux autres sont situées aux Longs Champs (ad longos campus). Prix de vente : 40 sols tournois. Le vendeur n'ayant pas de sceau prie Thomas, curé de Bretheville et Jean PICOT, chevalier, d'apposer leurs sceaux à sa charte. *Archives départementales de la Manche, manuscrit H 2402.*

MAI 1253 Charte de Robert LE TAILLEUR (Radulfus le Talleor) de Bretheville vendant aux religieux de Sainte Marie du Vœu pour 60 sols tournois six pièces de terre qu'il avait dans la paroisse de Bretheville : L'une située aux Courtes Pièces (ad curtas pecias) jouxte la terre de Guillaume HUE (Guillelmi Hugonis) et la terre de Guillaume de WAST ; deux pièces sont situées au mont de Routot auprès des terres de Richard FOLLET, de Robert CRETHON et de Richard ROGER ; une autre est située à Beternete auprès de la terre de Jean PIQUOT, chevalier et auprès de Richard LE FEBVRE ; une autre encore est située aux Tablettes (apud les Tablettes) entre la terre de Henri DOIREL et celle de Pierre DU VAL (de WALLE) ; une autre enfin est située à Cantepie (apud Cantepie) auprès des terres de Richard LE FOULON et de Raoult ROBERT. Pour la franchise de cette vente, le vendeur abandonne à Jean PIQUOT, chevalier, son suzerain, les terres qu'il tenait de lui en Devilleclin et qu'il avait tenues de lui son vendeur Guillaume LIOT de la même paroisse. *Archives départementales de la Manche, manuscrit H 2401*

ANNÉE 1273 Jean d'ESSEY, évêque. Le folio 70 du premier volume des chartes contient un acte qui montre l'inclination de cet évêque à enrichir son Eglise et à inviter les fidèles à prier pour lui et ses parents : « Nous avons, dit-il, par charité pour le salut de notre âme et celle de nos parents donné au chapitre de Coutances et confirmons notre donation par le présent écrit pour faire trois obits par an pour nous après notre mort et un autre pour feu Messire Thomas d'ESSEY, chanoine de Coutances, notre frère, les revenus dont voici le dénombrement : Les dîmes que nous avons acquises de Richard FRAPIER, chevalier et Guillaume et Orence de la VALLEE et de Guillaume BUTOREL à Bretheville et de Michel de BEUZEVILLE, prêtre à Beuzeville sur le Vey, lesquelles dîmes ces dits prêtres et chevaliers possédaient comme fiefs laïques et en outre toutes les terres, rentes et revenus... ». *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances par Toustain de BILLY, page 42*

ANNÉE 1277 D'Eustache 1er. Pendant la vacance entre la mort de Jean d'ESSEY et l'arrivée de son successeur Eustache : « Pendant laquelle vacance, au mois de juillet 1277, Robert PICOT, fils de Richard, écuyer, vendit à perpétuité au chapitre de Coutances par le prix de 60 livres tournois, huit quartiers quatre boisseaux et demi de froment, mesure de Bretheville près Cherbourg au doyenné du Val de Cère, de rente annuelle payable à la St Michel, seize pains de deux deniers chaque, dix-huit poules à Noël, dix œufs à Pâques et quarante quatre sols tournois et un denier à la Ste Pétronille, toutes lesquelles rentes et revenus lui étaient dus aux termes susdits par le chapitre de Coutances. » *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances par Toustain de BILLY, page 55*

ANNÉE 1474 Contrat de fieffe et de délaissance par Gaultier, abbé de Notre Dame du Vœu et autres à Jehan BOIS, bourgeois de Cherbourg, d'un ménage sis en la rue de la Trinité à Cherbourg, jouxtant Raoult de BRICQUEVILLE, escuyer. *Archives départementales de la Manche, manuscrit H 2488*

ANNÉE 1440-1442 Journal de la recette du Domaine de la Vicomté de Valognes : Fermes du manoir de Bretheville. Manuscrit A 3287

ANNÉE 1459 Aveu rendu au Roy par l'Abbé et couvent de Notre Dame du Vœu à Cherbourg concernant les lieux où s'étend le bailliage, terres et vicomté ou seigneuries de l'Abbaye. *Manuscrit H 2274.*

A propos de l'histoire de Bretteville

XV^{ème} siècle - Aveux rendus à la seigneurie de Bretheville

1431 - Aveu rendu à la seigneurie de Bretheville par Jean GUIBERT l'aîné pour 3 pièces de terre sises en la paroisse de Bretheville contenant 9 vergées. Doit 15 livres tournois de rente à la St Michel en septembre, 1 pain et 1 géline à Noël et 10 œufs à Pâques.

13 MAIS 1432 - Aveu rendu par Guillaume AGNES pour mesnages et héritages situés en la paroisse de Bretheville. Doit à la seigneurie dudit lieu : 35 sols à la St Michel, 2 pains et 2 gélines à Noël et 20 œufs à Pâques.

29 NOVEMBRE 1432 - Aveu de Jean CHANDELEUR pour 3 pièces de terre et 2 maisons séant dedans et situées en la paroisse de Bretheville contenant 6 vergées et quart. Doit 2 boisseaux de froment, 4 pains et 4 gélines de rente.

7 FÉVRIER 1476 - Aveu rendu par Perrin NOYON pour 1 pièce de terre sise à Bretheville contenant 2 vergées et 1 ménage séant dedans. Doit 4 livres et 1 sol de rente, 4 pains, 4 gélines et 40 œufs.

9 FÉVRIER 1485 - Aveu rendu par Jean PIERRES pour 8 vergées de terre, 1 ménage séant dedans et 2 champs contenant 2 vergées. Doit 8 boisseaux de froment, 12 sols et 6 deniers en deux parties, 3 pains, 3 gélines et 30 œufs.

26 NOVEMBRE 1487 - Aveu rendu à la seigneurie de Bretheville par Robert NOYON pour 3 pièces de terre situées à Bretheville et Maupertus contenant ensemble 9 vergées. Doit 30 sols, 2 pains, 2 gélines d'une part et 3 boisseaux de froment mesure rentière, 1 pain et 3 gélines d'autre part.

Aveu du temporel de l'Abbaye du Vœu - Léobin LE FILLASTRE, abbé

10 SEPTEMBRE 1549 - Item confessons et advouons tenir à cause de fondation, haute justice, vicomté et bailliage, un fief noble et verge de prévosté assis à Tourlaville, lequel s'étend audit lieu et aux paroisses de Gonnevillle et de Bretheville à cause dudit fief et verge de prévosté.

Y avons hommes, hommages qui tiennent de nous et nous doivent foy et hommage, reliefs, treizièmes et nous doivent par chacun an de rentes en diverses espèces tant en deniers, grains, oeufs, oyseaulx, pains et autres espèces de rentes justiciables par nos dits provosts comme dessus et toutes droictures à fiefs nobles appartenant.

Item advouons et nous appartient à cause notre dicte haute justice bailliage et vicomté comme dessus le droit de gravage et varech à l'endroit de nos terres et domaines que tiennent nos dits hommes aux dictes paroisses de Tourlaville, Bretheville et autres lieux comme dessus et de ce en suismes en possession pacifique. *Archives départementales de la Manche - GG 71 page 21*

Aveu du chapitre de Coutances

19 MARS 1456 - En la paroisse de Bretheville un fief membre de fief vavassorie ou tènement qui vault 20 sols tournois.

XVII^{ème} siècle. 1661-1681

Aveux rendus au Roy pour terres et maisons tenues en sa vicomté et chatellenie de Valognes par les familles BATAILLE, LE BRETTEVILLOIS, BESNARD, CHANDELEUR, ESTARD, FOUQUES, LE FAUCHEUR, GARDIN, GIBERT, GALLIEN, HADOUÉY, LE HERICHER, HERVIEU, JORES, LIOT, MAZE, MAUGER, MAREST, MONCUIT, NOYON, PICOT, PINABEL, QUEDEBARGE, RIBERT, ROUXEL, SANSON, TRIPEY, TROUDET et VALLOYS : Déclaration des habitants de Bretteville portant qu'il y a dans la paroisse un fief appelé le fief de Bretteville appartenant à Jean de BRICQUEVILLE, une extension du fief de Gonnevillle et divers costils consistant en rochers et bruyères nommés le Grand Val, le Petit Val et le Costil Scelles. *Archives départementales de la Manche, A 3572*

Eglise - Patronage

La paroisse fait partie du doyenné du Val de Cère. Elle a pour patron l'Abbé de Cherbourg. En 1661, état des redevances dues à l'évêque de Coutances : la 4^{ème} partie de la dîme des blés de la valeur de 60 livres. Revenus de la paroisse en 1739 : 900 livres. *D'après le manuscrit de Louis LEBLOND, ancien maire de Bretteville.*

Quelques explications

Cartulaire : registre de tout ce qui entre ou sort du royaume et qui donne lieu à la perception de droits.

Obit : service funèbre ou messe anniversaire d'un décédé

Dîme : impôt dû clergé, en principe la dixième partie de toute la production agricole (céréales, animaux de l'année, légumes, fruits, laine, etc.)

Haute justice : justice avec possibilité de requérir la peine de mort par opposition à moyenne et basse justice. Les seigneurs et abbés hauts justiciers avaient le droit de condamner à mort. L'abbé du Vœu possédait ce droit rappelé à Cherbourg par le lieudit « les Fourches » (les Fourches à l'Abbé) : potence)

Prévôté : circonscription judiciaire de base avant le bailliage.

Géline : poule

Droit de gravage : droit de récupérer tout ce que la mer rejette (épaves, varech, etc.)

Tènement : bien-fonds

Vavassorie : possession d'un fief médiocre relevant d'un fief noble (le vavasseur est le vassal du vassal)

Livre, sol et denier : anciennes monnaies - la livre valait 20 sols (ou sous), et le sol valait 12 deniers. (On ne connaissait pas le système métrique qui apparaîtra à la Révolution)

Estimation de la valeur probable en francs 1990 :

Année 1270 : 1 sol = 22,50 f donc 1 livre = 450 f

Année 1360 : 1 sol = 12 f donc 1 livre = 240 f

Année 1520 : 1 sol = 1,60f donc 1 livre = 112 francs

Pour avoir un équivalent 2009 en euros, tenir compte de l'inflation depuis 1990 (ajouter 2% l'an) puis traduire les francs en euros.

*Source : Lexique de l'ancien français par Frédéric GODEFROY 'Edition Honoré CHAMPION, 1994)
Bulletin de la société « Les vieux papiers » d'avril 1992*

Traditions et vie d'autrefois

LES PARACHUTISTES DE JULES

Jules Liot né en 1925 a vécu une aventure peu banale.

Courant Juin 1944, en sortant de chez ses futurs beaux-parents, Jules aperçoit 2 hommes qui frappent à leur porte.

Il s'agissait de 2 parachutistes probablement largués trop loin et perdus dans Bretteville.

Leur surprise dissipée, les beaux parents leur proposent du pain et du lait que les 2 parachutistes sont allés déguster un peu au dessus de la ferme de fleurival.

« Alfred et Steeve » ainsi nommés, furent nourris pendant quelques jours par les beaux parents de Jules. Le 25 juin, une armada de soldats américains arrive dans Bretteville mais nos 2 parachutistes méfiants n'osent pas sortir de leur cachette !

C'est Jules qui va les chercher afin qu'ils se joignent à eux.

Que sont devenus « Alfred et Steeve » probablement arrière grand père comme Jules.....

Nous sommes preneurs de vos suggestions

Pour les prochains numéros de Bretteville Info, le comité de rédaction s'ouvre à vos suggestions, idées, questions et commentaires.

N'hésitez surtout pas à nous les adresser via la mairie ou par mail à l'adresse mairie.brettevilleensaire@orange.fr

Quelques photos...



Les paniers garnis distribués par le C.C.A.S.



Cérémonie en hommage au pilote américain Alvin Bessey.

Calendrier des associations 2010

5 JANVIER	assemblée générale du club des aînés
16 JANVIER	galette des rois des anciens combattants
23 JANVIER	assemblée générale des anciens combattants
6 FÉVRIER	repas dansant de la chasse
13 FÉVRIER	repas dansant de la saint valentin du foot
6 MARS	soirée « poule au pot » de la paroisse
14 MARS	thé dansant de la Chénée
20 MARS	belote du club des aînés
2 MAI	déjeuner à la salle de L'Europe pour la paroisse
8 MAI	repas dansant du comité des fêtes
9 MAI	kermesse de la paroisse
13 MAI	tournoi de tennis de table de la chénée
23 MAI	Vide grenier du Queen Marie
13 JUIN	randonnée de la chénée
26 ET 27 JUIN	Ball trap
27 JUIN	Kermesse des Ecoles
14 JUILLET	frites au camping
31 JUILLET	Repas dansant du comité des fêtes
1 AOUT	Fête champêtre
15 AOUT	tournoi de pétanque du camping
12 SEPTEMBRE	Vide grenier du comité des fêtes
9 OCTOBRE	belote du club des aînés
24 OCTOBRE	repas des aînés

Quelques photos...



Promenade dans Bretteville et Digosville organisée par les 3DS.



Nettoyage de la plage en juin 2009.

Nos partenaires...

Plants potagers
Plantes à massifs

Ets LIOT
PRODUCTEUR

50110 BRETTEVILLE EN SAIRE
☎ 02.33.22.36.30

MANCHE
HYDROCARBURES
02.33.22.09.99



VENTES DE POELES A PELLETS
SALLE D'EXPOSITION
MANCHE HYDROCARBURES
200 RUE DES AJONCS - 50110 TOURLAVILLE



Traitement de l'eau
Nettoyants industriels
Matériels d'hygiènes
Essuyage et Protection

Xavier LE FRANCOIS

54, route touristique - 50110 Bretteville en Saire
Tél./Fax : 02 33 44 64 64 - Mob. : 06 74 28 85 51



Sylviane coiffure
Coiffure dames à domicile

Minerbe Sylviane
76 les fosses à terre
50110 Bretteville en Saire

06 65 22 52 92



LE QUEEN MARIE



BAR - TABAC - BRASSERIE - JOURNAUX



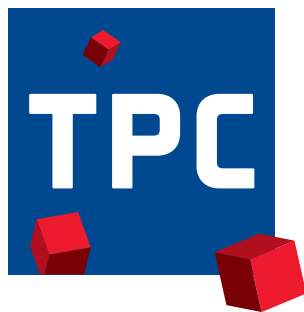
12, rue du Vieux Château
50110 BRETTEVILLE EN SAIRE
☎ 02 33 22 53 10



Electricité Sanitaire
Chauffage électrique
Chauffage central

COTENTIN
PLOMBERIE

11, route de Barneville
50340 LES PIEUX
Tél. : 02 33 52 46 47



Serge MINERBE
Artisan Menuisier



- Menuiserie Bois, Alu, PVC
- Escaliers
- Mobilier
- Charpente

FABRICATION SUR MESURE

Les Fosses à Terre - 50110 BRETTEVILLE EN SAIRE
TÉL. / FAX : 02 33 43 66 88

INEO
GDF SVEZ

Z.I. de Sauxmarais
675, rue Jean BOUIN
BP 109 - 50110 TOURLAVILLE
Tél. 02 33 22 31 97
Fax : 02 33 44 30 20

Tous travaux d'électrification, aériens et souterrains en HT et BT
Postes de transformation - Eclairage Public - VRD
Réseaux de communications - Enseignes Lumineuses
Canalisations d'eaux potables et usées - Eclairage Intérieur
Stations de Pompage - Electricité industrielle

MERCI à eux...

MAIRIE 1, rue du Vieux Château
Lundi, Mardi et Jeudi 9h à 12h
Vendredi 16h à 18h30
.....Tél. : 02 33 88 78 20 - Fax : 02 33 88 78 29
.....mairie.brettevilleensaire@orange.fr

URGENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

21A, route Sainte-Marie
50630 Quettehou.....Tél. : 0811 900 800

COM. COM. DE LA SAIRE

11, le clos girard - 50110 Digosville.....Tél. : 02 33 20 49 94

SALLE POLYVALENTE

Rue du Vieux Château.....Tél. : 02 33 88 78 25

ECOLE

Maternelle (Philippe Picot).....Tél. 02.33.88.78.23

Maternelle (Armelle Gallien).....Tél. 02.33.88.78.26

Primaire.....Tél. 02.33.88.78.22

RESTAURANT ET GARDERIE SCOLAIRE

Rue du Vieux Château.....Tél. : 02 33 88 78 25

AMICALE CATHOLIQUE

M. Mabile, prêtre.....Tél. : 02 33 22 42 00

ANCIENS COMBATTANTS

G. Onfroy.....Tél. : 02 33 22 29 16

CLUB DES AINÉS

M. Pottier.....Tél. : 02 33 22 00 10

FOOTBALL CLUB

P. Mariette.....Tél. : 02 33 93 67 08

LES ENFANTS DE BRETTEVILLE

S. Lemeray.....Tél. : 02 33 20 19 43

CAMPING

Route du Fort.....Tél. : 02 33 22 27 60

COMITÉ DES FÊTES

L. Lehot.....Tél. : 02 33 43 17 86

SOCIÉTÉ DE CHASSE

F. Le Roux.....Tél. : 02 33 53 55 41

LA CHESNÉE

T. Lorimier.....Tél. : 02 33 43 80 84



NOUVEAU
le site de Bretteville
est en ligne !!!

www.brettevilleensaire.fr

Visitez-le !!!

Bretteville infos

Commission de rédaction et de distribution du bulletin :

Denis ARNAUD
Bernard BUARD
Pascale BROSTIN
Karine AUBRY

Conception et impression :

Imprimerie
Artistique Lecaux
02 33 88 52 52

Crédits photos :

Louis LEFEVRE
Nadine SONNTAG

Memento